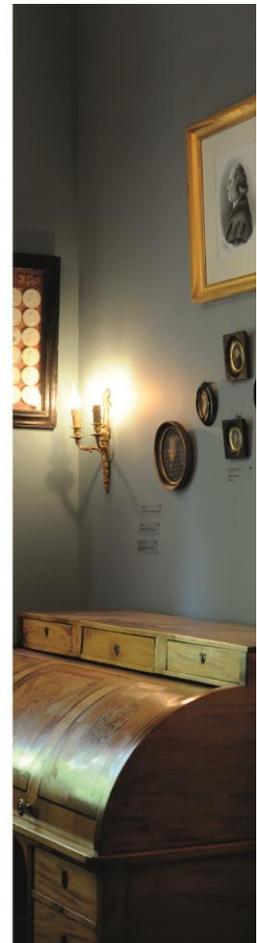


Bibliothèque municipale

Projet culturel, scientifique,
éducatif et social 2022-2027



Photos de couverture :

1^{ère} à gauche :

© Alain FISCHER 2022, Ville de Grenoble.

Autres :

© Ville de Grenoble.

Préambule : ce qu'est une bibliothèque, à Grenoble¹

La bibliothèque est le lieu culturel de la proximité sociale. Elle est la porte d'entrée principale de la politique culturelle. Par son universalité d'accès, la pluralité des collections et contenus, la diversité des supports en littérature, musique, cinéma et dans l'ensemble des domaines et du savoir, l'excellence du patrimoine et les services de qualité qu'elle propose, la bibliothèque est un monde culturel à part entière. La bibliothèque peut être aussi, par goût du lieu et par capillarité, la première marche vers d'autres cultures et d'autres lieux culturels parfois plus difficiles d'accès.

Toutes les actions menées doivent être tournées vers un même objectif : créer des opportunités, donner envie au public de pousser la porte de ces lieux d'information, de savoir, de culture et de loisirs pour les faire profiter de leur pouvoir émancipateur. La bibliothèque est ouverte à toutes et tous, sans distinction. Elle n'est pas un lieu qui stigmatise. En donnant accès à des ressources diversifiées et en mêlant les publics, la bibliothèque, lieu d'accueil et de vie, sur place ou à distance, porte l'universalité des situations humaines, favorise l'ouverture à d'autres cultures que la sienne et l'usage collectif tout en garantissant la liberté individuelle.

¹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, "Orientations du Plan lecture 2018-2025", séance du 25 mars 2019.

Contenu

PREAMBULE : CE QU'EST UNE BIBLIOTHEQUE, A GRENOBLE.....	3
1. LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE : UN RESEAU DENSE DE PROXIMITE	6
LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	7
LE CADRE D'UNE BIBLIOTHEQUE CLASSEE	8
LE CADRE DE LA COMMANDE POLITIQUE	9
ENJEUX ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PCSES.....	10
2. LE PLAN LECTURE : DEVELOPPER LA FREQUENTATION DES BIBLIOTHEQUES ET REpondre AUX ATTENTES DES PUBLICS	13
LA METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DU PLAN LECTURE	13
LES DIAGNOSTICS CRITIQUES	13
LES QUATRE ORIENTATIONS DU PLAN LECTURE	15
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN LECTURE DE 2019 A 2022	15
3. LE PCSES : PENSER ET STRUCTURER L'ACTION DE LA BIBLIOTHEQUE AUTOUR DES PROJETS	17
AXE 1 - PROGRAMMER UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE, LA RESTRUCTURATION DE TROIS BIBLIOTHEQUES ET LE REAMENAGEMENT DE PLUSIEURS ESPACES	18
1-1 Programmer le nouvel équipement.....	18
1-2 Programmer la rénovation de trois équipements	19
1-3 Faire évoluer le schéma territorial de lecture publique	19
AXE 2 - AGIR POUR FAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE UN LIEU D'ACCUEIL UNIVERSEL	19
2-1 Placer l'accueil des publics au quotidien au cœur des missions de la bibliothèque.....	20
2-2 Ouvrir plus et mieux	21
2-3 Créer du lien avec et entre les usager-es : faire communauté	22
AXE 3 - DEVELOPPER ET PRIORISER LES PUBLICS	23
3-1 Aller à la rencontre des publics et renforcer la présence de la bibliothèque dans la ville	23
3-2 Développer des propositions pour les publics prioritaires	24
3-3 Créer un lien de proximité entre le public et le patrimoine	27
3-4 Améliorer la communication pour renforcer la visibilité de la bibliothèque et l'universalité d'accès aux services.....	28
AXE 4 - CONSTITUER LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE EN UN RESEAU INTEGRE	29
4-1 Constituer une politique documentaire à l'échelle du réseau, en lien avec une nouvelle circulation des collections pour les publics	30
4-2 Renforcer la politique de conservation et mettre en cohérence les chantiers en cours sur les collections patrimoniales	31
4-3 Réinformatiser la bibliothèque, disposer de nouveaux outils de pilotage, de gestion et d'évaluation..	32
4-4 Renforcer les circuits d'information, d'échange et de collaboration	33

AXE 5 - STRUCTURER LES RELATIONS AUX PARTENAIRES	35
5-1 Renforcer la complémentarité et les partenariats avec les acteurs culturels et professionnels du territoire.....	35
5-2 Définir et réaffirmer le rôle social de la bibliothèque en lien avec les autres acteurs du territoire	36
5-3 Redéfinir le rôle éducatif de la bibliothèque en lien avec les autres acteurs du territoire.....	37
5-4 Coopérer autour des collections patrimoniales.....	38
AXE 6 - S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	39
4. ANNEXES	41
1. DELIBERATIONS ET CONVENTIONS STRUCTURANTES 2018-2022	41
2. DELIBERATION MUNICIPALE DU 25 MARS 2019 : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE (BMG) – ORIENTATIONS DU PLAN LECTURE 2018-2025	42
3. TABLEAU GENERAL D'ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE EN 2021.....	52
4. ORGANIGRAMME DU SERVICE EN JUIN 2022	53
5. SYNTHESE DES GROUPES DE TRAVAIL INTERNES <i>LES ORIENTATIONS DU PCSES</i> ET <i>LA CARTE D'IDENTITE DU NOUVEL EQUIPEMENT ET DES BIBLIOTHEQUES DE QUARTIER</i> JANVIER-FEVRIER 2020.....	54
6. SIGLES ET ACRONYMES.....	67

1. La bibliothèque municipale de Grenoble : un réseau dense de proximité

Fondée en 1772, la bibliothèque municipale de Grenoble d'aujourd'hui est l'héritière d'un engagement historique pour la lecture publique. Elle s'appuie particulièrement sur un réseau dense de proximité qui traduit l'importance que les Grenoblois-es donnent au développement de la lecture et aux bibliothèques comme lieux de proximité culturelle et sociale.

En 2022, le réseau se compose des équipements suivants :

- la bibliothèque d'étude et du patrimoine ;
- l'artothèque ;
- la bibliothèque Centre-Ville/Jardin de ville ;
- la bibliothèque Kateb Yacine ;
- la bibliothèque Abbaye-les-bains ;
- la bibliothèque Alliance ;
- la bibliothèque Arlequin ;
- la bibliothèque Eaux-Clares Mistral ;
- la bibliothèque Saint-Bruno ;
- la bibliothèque Teisseire Malherbe ;
- la bibliothèque municipale internationale spécialisée autour des langues étrangères à la cité scolaire internationale ;
- la bibliothèque des relais lecture et le bibliobus ;
- le musée Stendhal / appartement Gagnon (musée de France) et l'appartement natal de Stendhal ;

Auxquels viennent s'ajouter :

- le Printemps du livre, festival littéraire annuel ;
- PaGella, le patrimoine grenoblois en ligne, la bibliothèque numérique patrimoniale ;
- des ressources numériques sur la numothèque Grenoble-Alpes dont la gestion est actuellement confiée à la ville de Grenoble.

L'accès aux bibliothèques, à ses services et à sa programmation culturelle est libre et gratuit, ainsi que la consultation sur place des documents. L'abonnement à la bibliothèque municipale est gratuit et permet d'emprunter dans l'ensemble du réseau jusqu'à 20 documents pour 4 semaines, dont 3 œuvres d'art, et d'accéder à la numothèque Grenoble-Alpes. Le retour des documents peut se faire dans toutes les bibliothèques du réseau.

Des bibliothèques associées ont mis en commun leur catalogue avec celui de la bibliothèque municipale, leurs collections étant visibles dans le catalogue en ligne :

- Archives municipales ;
- Musée de Grenoble ;
- Muséum d'histoire naturelle de Grenoble ;

- Conservatoire à rayonnement régional de Grenoble ;
- Maison de la montagne ;
- Ecole supérieure d'art et de design (ESAD) ;
- Maison de la nature et de l'environnement de l'Isère (MNEI) ;
- Centre de ressources des écritures théâtrales contemporaines – Troisième Bureau ;
- Cinémathèque de Grenoble.

Les indicateurs d'usage de la bibliothèque en 2021 :

397 435 entrées dans l'ensemble du réseau de la bibliothèque municipale ;

29 650 inscrits² ;

1 109 696 prêts de documents ;

7 706 participants aux animations.

L'usage de la numothèque Grenoble-Alpes :

28 550 inscrits (dont **14 471** nouveaux inscrits) ;

385 050 connexions au site ;

21 869 prêts sur Bibook, la plateforme de prêts de livres numériques.

Les moyens 2021 :

8,4 millions € de budget de fonctionnement dont **7,5** millions en charges de personnel

170 agent-es dont **4** conservateurs-trices d'Etat (**22** agent-es de catégorie A, **95** agent-es de catégorie B et **53** agent-es de catégorie C) ;

20 000 m² en surface des locaux ;

1 137 349 documents dont **539 316** documents empruntables ;

69 postes informatiques pour le public dont **59** avec Internet.

Un tableau général d'activités de la bibliothèque municipale de Grenoble en 2021 est joint en annexe.

Le cadre législatif et réglementaire

- Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

- Code de la sécurité intérieure ;

² Pour une analyse détaillée des inscrits en 2019 voir l'étude "Le public des bibliothèques municipales - analyse territoriale des profils et usages des publics inscrits ", mission "Observation sociale du CCAS et Ville de Grenoble" juillet 2020.

- Code des relations entre le public et l'administration ;
- Code général des collectivités territoriales ;
- Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Code du patrimoine Livre III ;

Après la réfection de la partie législative du livre III en 2017, le décret n° 2020-195 du 4 mars 2020 en a actualisé la partie réglementaire. La loi de 2021 a modifié certains articles du code du patrimoine.

Le ministère de la Culture a publié un "Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales"³ pour accompagner la révision du livre III du code du patrimoine. Le Guide de gestion des documents patrimoniaux est conçu comme un vade-mecum pratique, destiné à préciser et à compléter cet ensemble réglementaire, pour l'activité patrimoniale des bibliothèques territoriales.

- Circulaire MICE1908915C du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales :
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/04/cir_44496.pdf

Le cadre d'une bibliothèque classée

La bibliothèque municipale est une bibliothèque classée selon les termes de la loi du 20 juillet 1931 relative au régime des bibliothèques publiques des villes et de leur personnel. Entre 1931 et 1972, l'État a procédé au classement de 54 bibliothèques municipales, avec la prise en compte non seulement du traitement et de la mise en valeur du patrimoine (critère principal de classement) mais aussi, dans une moindre mesure, le soutien à une politique de développement de la lecture publique.

La loi du 2 février 2007, le décret du 26 octobre 2007 et les circulaires d'application de juin-juillet 2008 fournissent le nouveau cadre juridique, avec deux exceptions au remboursement par l'organisme d'accueil d'un fonctionnaire de l'Etat : les services départementaux d'archives et les bibliothèques classées. **La signature d'une convention pour toute mise à disposition pour une durée de 3 ans renouvelable constitue une obligation, avec précision de la nature des missions exercées et les objectifs poursuivis.** La convention permet de conjuguer les objectifs des politiques culturelles locales et les priorités de l'Etat. Cette loi a été codifiée au code des communes, au code général des collectivités territoriales et au code du patrimoine, article L320-1 qui mentionne que les bibliothèques classées peuvent bénéficier de la mise à disposition de conservateurs-trices généraux-ales et de conservateurs-trices des bibliothèques qui ont la qualité de fonctionnaires de l'Etat.

Une convention de mise à disposition de conservateurs-trices généraux-ales et de conservateurs-trices des bibliothèques entre l'État et la ville de Grenoble a été signée pour la période 2022-2024. **Sur cette période, les bibliothèques classées doivent disposer d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES).** Elles auront identifié un référent handicap et auront mis en place un système de comptage des entrées dans les bibliothèques.

³ <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Gerer-le-patrimoine-en-bibliotheque/Guide-de-gestion-des-documents-patrimoniaux-en-bibliotheques-territoriales>

Pour ces trois années, trois domaines d'activité définis conjointement par la Ville et l'État font partie des missions des quatre agent-es mis-es à disposition : le patrimoine, le numérique et les projets de construction et de rénovation de bâtiments.

1- La mise en œuvre de la politique de sauvegarde, de signalement et de valorisation du patrimoine. Cet axe comprend deux actions obligatoires : d'une part le signalement des manuscrits et imprimés anciens ou constitutifs de collections locales et/ou spécialisées dans le cadre du programme national dédié, dont l'achèvement est prévu en 2025 et d'autre part l'élaboration d'un plan d'urgence ;

2- Dans le cadre de la politique numérique de l'État et du programme national des bibliothèques numériques de référence (BNR) : la conduite d'un projet numérique d'ampleur. Il s'agira d'une part de mettre en œuvre le renouvellement du logiciel de gestion et du portail de la bibliothèque et d'autre part d'alimenter et d'animer la bibliothèque numérique patrimoniale PaGella ;

3- La conduite de projets de construction ou de rénovation d'équipements, en tenant compte des enjeux de développement durable et de réduction de la consommation énergétique.

Le cadre de la commande politique

Le PCSES s'inscrit dans les orientations fixées par la ville de Grenoble comme les axes fondamentaux de son action :

1. Lutter contre le dérèglement climatique, anticiper l'adaptation face à ce dérèglement et agir en faveur de la biodiversité, avec la nécessité que chaque projet culturel intègre une prise en compte d'objectifs environnementaux ;
2. Agir pour enclencher une transition démocratique, avec l'exigence que la gouvernance des structures comme celle des projets prennent en compte le point de vue des habitant-es, des usager-es et des voisin-es ;
3. Agir pour atteindre l'égalité Femme/Homme, avec la demande que des objectifs soient fixés pour atteindre la parité, tant dans la gouvernance des structures que dans les programmations ;
4. Agir pour faire de Grenoble une ville hospitalière, avec la volonté d'ouvrir davantage les équipements publics et d'intervenir sur le quartier où se trouvent les lieux et les artistes.

Plus spécifiquement en matière culturelle, quatre axes sont privilégiés :

- 1- Favoriser la rencontre avec les arts, les savoirs et le patrimoine ;
- 2- Favoriser la transmission des savoirs dans les domaines des arts et de la culture ;
- 3- Favoriser le débat, l'échange et l'engagement citoyen pour « faire cité » ensemble ;
- 4- Conduire et mettre en œuvre une politique des publics assise sur la différenciation pour que chacun-e trouve sa place, avec des actions pour toutes et tous, dans le sens de l'universalité d'accès à nos services, mais également des moyens priorités et réorientés vers :
 - les publics prioritaires en situation de précarité cumulée (habitant-es des quartiers politiques de la ville, migrant-es bénéficiaires des minima sociaux...) ;
 - les enfants de 0 à 3 ans ;
 - les adolescent-es.

Avec la préoccupation de permettre un accès à la culture qui tienne compte, plus encore, des ressources et des moyens des usager-es.

Pour la bibliothèque, outre la prise en compte de ces orientations, le PCSES s'inscrit également dans la demande de poursuivre et développer plus particulièrement trois aspects durant ces quatre prochaines années :

1. La poursuite de la mise en œuvre des orientations du Plan lecture ;
2. L'extension des horaires d'ouverture au public, pour ouvrir plus, dès 2022 : un rééquilibrage des missions est attendu, en privilégiant l'accueil et l'ouverture des bibliothèques à tous les publics ;
3. Le développement de l'hospitalité des bibliothèques, pour ouvrir mieux, et ainsi améliorer la signalétique extérieure pour simplifier l'accès aux bâtiments et accroître leur visibilité ; travailler la relation intérieur-extérieur pour ouvrir les bibliothèques sur leur environnement immédiat (aménagements extérieurs, jardins, assises...) ; améliorer et adapter l'ergonomie des espaces intérieurs pour mieux accueillir les usager-es et favoriser la convivialité ; encourager la participation des habitant-es et des usager-es.

Le projet scientifique et culturel du musée Stendhal sera présenté au conseil municipal au printemps 2023.

Enjeux et méthodologie d'élaboration du PCSES

Près de cinq ans après le lancement par la ville de Grenoble du Plan lecture 2018-2025, le présent PCSES vient répondre au besoin d'une feuille de route générale pour la bibliothèque municipale de Grenoble, fixant des axes de travail précis et mesurables, pour poursuivre le travail sur les orientations du Plan lecture. Le réseau évolue et il est important que son fort dynamisme puisse être structuré par un document commun. Outre son rôle d'outil interne de suivi pour le réseau, le PCSES est un support de communication auprès du public, afin de rendre visible et lisible le travail de la bibliothèque municipale, service public phare pour la ville et la métropole Grenoble-Alpes, et au rayonnement plus large encore. Par ailleurs, l'Etat demande l'établissement d'un PCSES dans le cadre de la convention de mise à disposition de conservateurs-trices par l'Etat à la ville de Grenoble ainsi que dans le cadre des financements croisés dont celui du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD).

Le PCSES repose sur six axes. Le 1^{er} axe décline la 4^e orientation du Plan lecture qui concerne les projets bâtimentaires. Les deux axes suivants concernent le développement des publics, d'une part agir pour faire de la bibliothèque un lieu d'accueil universel et d'autre part pour développer et prioriser certains publics. Deux autres objectifs concernent la structuration de l'organisation interne du service et de ses activités, le premier afin de mieux et davantage faire réseau, le second afin de poursuivre la structuration des relations de la bibliothèque avec ses partenaires. Le PCSES comprend en outre un axe transversal d'engagement dans la transition écologique et environnementale.

Le cadre de travail et de concertation

Le PCSES s'appuie sur une série de délibérations et de conventions structurantes établies depuis 2018, ainsi que sur la délibération de 2019 sur les orientations du Plan lecture. Il a été construit autant que possible selon une méthode participative au sein du réseau, avec un travail de concertation qui s'est effectué en amont de sa rédaction, et dont émanent en particulier les synthèses produites par deux groupes de travail internes représentatifs de l'ensemble du réseau, qui ont travaillé début 2020 d'une part sur les orientations du PCSES et d'autre part sur la carte d'identité du nouvel équipement comme des bibliothèques de quartier. La crise sanitaire en 2020 a ensuite ralenti le projet.

C'est à partir des synthèses des groupes de travail que le contenu du projet a été précisé. L'organisation et la formulation des propositions, des objectifs stratégiques, des orientations et des axes de travail prioritaires ont été discutées et actées au sein de l'équipe de direction qui a rédigé la version finale du document. Celui-ci est également nourri des projets menés par le réseau depuis 2020. Les axes concernant le patrimoine ont été construits et partagés par l'équipe de la bibliothèque d'étude et du patrimoine.

Les documents pris en compte sont :

- **Les comptes rendus des réunions internes au réseau** formalisant les résultats des échanges et décisions, notamment un état des forces et faiblesses élaboré en réunion d'encadrement le 26 septembre 2019.
- **Les synthèses produites par deux groupes de travail internes** représentatifs de l'ensemble du réseau qui se sont réunis début 2020 et qui ont permis d'établir :
 - les orientations à prévoir pour le PCSES (3 réunions les 16, 23 et 30 janvier 2020), proposant une ébauche de plan ;
 - la carte d'identité du nouvel équipement et des bibliothèques de quartier (3 réunions les 16, 23 et 30 janvier 2020).

Ces deux synthèses sont jointes en annexe.

La question des accueils de classes a fait l'objet d'un travail collaboratif en 2020-2021. Les agent-es ont été sollicité-es lors du premier confinement en 2020 pour répondre à un questionnaire qui a donné lieu à 63 réponses. Les réponses analysées ont permis de nourrir les réflexions et propositions d'un groupe de travail constitué en février 2021.

Les contraintes liées à la crise sanitaire 2020 - 2022

La pandémie a eu des conséquences importantes sur l'organisation du service et le suivi des projets en 2020, 2021 et début 2022. Ce contexte ne peut pas être ignoré. Contrairement à d'autres services culturels, les bibliothèques sont restées ouvertes. La crise sanitaire s'est installée dans la durée et a nécessité d'adapter sans cesse les activités du service pour se conformer à une réglementation et à des recommandations nationales qui ont évolué régulièrement et à de nombreuses reprises :

- **17 mars 2020** : confinement, fermeture des bibliothèques ;
- **11 mai 2020** : déconfinement progressif ;
- **27 mai 2020** : ouverture progressive des bibliothèques, mise en place de comptoirs de prêt et de retour ;
- **16 juin 2020** : réouverture des bibliothèques en fonctionnement adapté, avec obligation de port du masque, de distanciation, d'usage de gel hydro-alcoolique pour les personnels et les usagers et mise en place d'une mise sous quarantaine des documents rendus ;
- **22 juin 2020 au 6 juillet 2020** : reprise progressive de l'action culturelle ;
- **6 novembre 2020**: fermeture des bibliothèques: mise en place de comptoirs de prêt et de retour ;
- **1^{er} décembre 2020** : réouverture des bibliothèques ;
- **16 janvier 2021**: fermeture des bibliothèques au plus tard à 17h30 puis à 18h30 en raison du couvre-feu ;
- **15 février 2021** : reprise progressive des accueils de groupes et de l'action culturelle ;
- **19 mai 2021**: déconfinement national progressif avec mise en place de jauges et retrait de places de travail pour respecter la distanciation (étapes des 19 mai, 9 juin, 30 juin) ; levée de l'obligation de mise sous quarantaine des documents rendus
- **21 juillet 2021** : instauration d'une jauge à 50 personnes pour les bibliothèques ;
- **9 août 2021** : mise en place du passe sanitaire, accès des bibliothèques limité aux seules personnes détentrices de ce passe ;
- **14 mars 2022** : fin de l'obligation de présenter un passe vaccinal et/ou sanitaire pour pouvoir accéder aux bibliothèques territoriales; fin de l'obligation de port du masque.

Cette nécessaire adaptabilité a eu un impact important sur les services au public (conditions d'accès, circulation des documents, aménagement des espaces intérieurs, organisation des animations et des accueils de groupes (jauges, gestes protecteurs, distanciation physique), sur le déroulé des projets ainsi que bien entendu sur l'organisation du travail en interne. L'impact de la crise sanitaire en 2020 et 2021 a été particulièrement important sur la fréquentation des bibliothèques françaises et nécessite un travail suivi pour reconquérir certains publics⁴.

⁴ Ministère de la culture, *Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021*, 1er avril 2022. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Les-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-l-activite-des-bibliotheques-francaises-en-2020-et-2021>

2. Le Plan lecture : développer la fréquentation des bibliothèques et répondre aux attentes des publics

La méthodologie de l'élaboration du Plan lecture

À la fin de l'année 2017, la ville de Grenoble a lancé son "Plan lecture 2018-2025" : une démarche méthodique et approfondie d'analyse, d'évaluation, d'échanges et de débats pour reposer les fondamentaux de la bibliothèque grenobloise et construire une politique résolue, pour ouvrir davantage et ouvrir mieux les bibliothèques à celles et ceux qui les fréquentent, mais aussi et surtout à celles et ceux qui ne les connaissent pas encore.

De novembre 2017 à janvier 2019, le Plan lecture a été construit en associant usager-es et non-usager-es. Du 18 avril au 5 mai 2018, la ville de Grenoble a mené une grande enquête quantitative et qualitative sur les pratiques et attentes des habitant-es du bassin grenoblois (Grenoblois-es, non Grenoblois-es, usager-es et non-usager-es du réseau) en matière de lecture publique. Les résultats ont montré une fréquentation qui n'est pas à la hauteur des investissements, une méconnaissance du réseau de lecture publique et la difficulté de capter certains publics, les publics jeunes en particulier, par une offre classique de bibliothèque.

En juin 2018, des visites de bibliothèques et des rencontres professionnelles ont permis de réfléchir à partir d'expériences et de projets menés dans d'autres collectivités. Des temps d'échanges et de réflexions (réunions, ateliers) ont été organisés en interne. L'ensemble de ces échanges a donné lieu en octobre 2018 à une synthèse ou livre de propositions portant la nécessité d'avancer sur plusieurs sujets : la rénovation des locaux, l'extension des horaires ainsi que le projet d'une nouvelle bibliothèque.

En novembre 2018, trois débats publics ont été organisés avec les Grenoblois-es. L'ensemble des étapes de la démarche est expliqué et publié sur le site de la Ville.

Les diagnostics critiques

L'enquête des publics et des non-publics en 2018⁵

1 010 enquêtes par téléphone ont été conduites, plus de 1 500 questionnaires en ligne ont été renseignés. Les chiffres obtenus ont pu être comparés avec ceux de l'enquête Publics et usages des bibliothèques municipales menée en 2016 par le ministère de la Culture.

Cette enquête a permis de montrer que les bibliothèques de Grenoble sont prisées des grand-es lecteurs-trices, mais ont plus de difficultés à capter les publics moins attachés au livre. Les adolescent-es et jeunes adultes sont beaucoup moins présent-es dans les bibliothèques de Grenoble qu'à l'échelle nationale. Les personnes qui fréquentent les bibliothèques expriment des attentes fortes sur les horaires.

⁵ L'ensemble des résultats sont disponibles ici : <https://www.grenoble.fr/1489-plan-lecture-les-etapes-de-la-reflexion.htm>

Les usagers

33 % des Grenoblois (66 % adultes, 23 % enfants, 11 % ados) ;

Un public assidu qui vient surtout pour les livres.

Les non usagers

42 % des Grenoblois n'ont jamais fréquenté une bibliothèque ;

25 % sont d'anciens usagers ;

Les 15-34 ans : 70 % sont non usagers ;

Les moins diplômés : 50 % sont non usagers ;

Les adultes sans enfants.

La notoriété des différentes bibliothèques se situe entre 22% et 72% selon les équipements. Seule la bibliothèque du centre-ville bénéficie d'une notoriété importante. Les autres équipements sont moins repérés : plus de 50 % des personnes interrogées déclarent ne pas les connaître, ne serait-ce que de nom. Pour la bibliothèque d'étude et du patrimoine, ce taux atteint 78%. 86% des personnes n'ayant jamais fréquenté une bibliothèque de Grenoble ne se sont jamais renseignées sur ce qu'elles proposent et 84% d'entre elles estiment avoir une mauvaise connaissance de ce que proposent les bibliothèques municipales de Grenoble.

L'organisation du réseau et les outils de travail

Le travail mené en interne à l'occasion du Plan lecture en 2018 a abouti, entre autres, à une série de propositions concernant l'évolution de l'organisation interne ainsi que les conditions de travail des agents. Parmi celles-ci, la nécessité d'améliorer les outils de travail a été pointée, notamment les outils de structuration et d'harmonisation du réseau, dans les domaines suivants :

- documents de référence : formalisation de la politique documentaire, charte d'accueil des groupes, charte d'action culturelle, procédure de catalogage ;
- communication interne ;
- formation interne ;
- groupes de travail, commissions et projets transversaux ;
- évaluation des actions.

A ces questions d'organisation se sont ajoutées des remarques sur la nécessité de rénover certains bâtiments, non seulement les espaces publics mais aussi les bureaux des personnels.

Le diagnostic temporel 2020-2021

L'enquête des publics et des non publics pointait le besoin de retravailler la question des horaires : 25% des usagers des bibliothèques de Grenoble interrogés déclarent que les jours et les horaires d'ouverture ne sont pas adaptés à leurs besoins et à leurs contraintes.

Un diagnostic temporel de territoire permettant de croiser d'une part les rythmes de vie et les attentes des habitant-es et d'autre part le rythme de l'offre, a été confié à l'agence ABCD Culture en juin 2020, ce croisement devant permettre de repérer les discordances éventuelles et les pistes d'amélioration. Le diagnostic temporel montre un déficit d'ouverture par rapport à d'autres bibliothèques de villes de même strate et a identifié des marges pour ouvrir davantage les bibliothèques de Grenoble. L'extension des horaires, objectif prioritaire reste une démarche sensible menée de façon progressive avec les responsables d'équipement et les équipes et dans le cadre du dialogue social.

Les quatre orientations du Plan lecture

Le conseil municipal de la ville de Grenoble a adopté le 25 mars 2019 une délibération définissant les orientations du Plan lecture 2018-2025. S'appuyant sur le travail préalable effectué, et sur les résultats des concertations, le Plan lecture comporte ainsi quatre orientations :

- 1. Pour une connaissance partagée : une politique documentaire ouverte et lisible, un numérique au service de l'humain ;
- 2. Pour faciliter l'accès aux bibliothèques, en accord avec les temps de vie : adapter les horaires ;
- 3. Pour une bibliothèque qui ne demande pas de comptes : mettre en place la gratuité totale des bibliothèques ;
- 4. Pour des lieux publics dans une ville de rencontres : investir pour des bâtiments ouverts et attractifs :
 - un réseau de proximité au plus près des habitant-es ;
 - la bibliothèque d'étude et du patrimoine en voie de transformation ;
 - une bibliothèque « tête de réseau » à faire émerger.

La mise en œuvre du Plan lecture de 2019 à 2022

Orientation 1. Pour une connaissance partagée : une politique documentaire ouverte et lisible, un numérique au service de l'humain

Dans le domaine du numérique, la ville de Grenoble a été labellisée bibliothèque numérique de référence (BNR) pour la deuxième fois en 2019 pour quatre ans (2019-2022). Plusieurs chantiers ont déjà été réalisés :

- La mise en ligne, le 14 septembre 2019, de la numothèque Grenoble-Alpes (il s'agit de l'extension à la métropole de la numothèque mise en place par la ville de Grenoble en 2016).

Chaque personne inscrite dans une des bibliothèques des 49 communes de la métropole peut accéder au service.

- L'équipement RFID (*Radio Frequency Identification*, méthode permettant de mémoriser et récupérer des données à distance) des collections et le déploiement des bornes de prêt et de retour dans les bibliothèques (fin 2019 : bibliothèque des relais lecture et bibliobus ; 2020 : bibliothèques Alliance, Centre-Ville/Jardin de ville, Kateb Yacine et d'étude et du patrimoine ; 2021 : bibliothèques Abbaye-les-bains et Saint-Bruno ; 2022 : *bibliothèques Teisseire Malherbe et Arlequin*) ; à venir en 2023 ou dans le cadre de sa rénovation : bibliothèque Eaux-Clares Mistral).
- La migration de la bibliothèque numérique patrimoniale PaGella sur Gallica marque blanche en lien avec la Bibliothèque nationale de France.
- La mise à jour des logiciels de gestion des postes informatiques publics.

Une autre évolution majeure doit démarrer prochainement, le projet de réinformatisation (changement du logiciel de gestion) du réseau.

En ce qui concerne la politique documentaire, un poste rattaché à la direction a été exclusivement dédié à ce sujet. Un travail d'élaboration et de rédaction d'une charte de politique documentaire est en cours.

Orientation 2. Pour faciliter l'accès aux bibliothèques, en accord avec les temps de vie : adapter les horaires

Des modifications d'horaires ont eu lieu au 1^{er} septembre 2019 : alignement des horaires des vacances scolaires (hors été) sur les horaires de l'année, allongement de l'ouverture du samedi après-midi jusqu'à 18h, et harmonisation des horaires pour les bibliothèques de quartier : Abbaye-les-bains, Saint-Bruno, Teisseire Malherbe, Eaux-Clares Mistral). Par ailleurs, les horaires d'été ont été modifiés pour mieux répondre aux conditions locales (canicule, présence de beaucoup d'enfants et familles à certains moments de la semaine).

Un diagnostic temporel permettant de croiser d'une part les rythmes de vie et les attentes des usagers, et d'autre part le rythme de l'offre, a été confié en 2020 à l'agence ABCD Culture.

Orientation 3. Pour une bibliothèque qui ne demande pas de comptes : mettre en place la gratuité totale des bibliothèques

La gratuité totale des bibliothèques (gratuité de l'abonnement, suppression des pénalités de retard, gratuité de la mise à disposition des données patrimoniales numérisées) a été mise en application le 1^{er} juillet 2019. Un premier bilan a montré une augmentation significative des inscriptions, après une baisse d'avril à juin 2019 en attente de la gratuité annoncée. La progression a été très importante en juillet (+ 250,68 %) et en août (+ 97,2 %) et s'est progressivement stabilisée avec une hausse de 30 % environ jusqu'en décembre 2019. Une dynamique s'est mise en place dans la métropole Grenoble-Alpes avec une augmentation de 72,2 % des inscriptions des métropolitain-es hors Grenoble. L'adoption de la gratuité par les bibliothèques de plusieurs grandes villes de la métropole dans la foulée, notamment Échirolles (1/7/2019), Saint-Martin d'Hères (1/9/2019) et Eybens (3/9/2019) est à noter, cette dynamique de la gratuité ayant bénéficié à l'ensemble des bibliothèques de Grenoble

et plus généralement de la métropole. Enfin le retour des documents semble facilité par la suppression des pénalités de retard.

Orientation 4. Pour des lieux publics dans une ville de rencontres : investir pour des bâtiments ouverts et attractifs

A partir du 1^{er} juillet 2019, des travaux importants ont été entrepris pour réaménager le rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine, avec pour objectif d'en faire une "place intérieure", lumineuse et attractive, favorisant la découverte du patrimoine conservé à la bibliothèque tout étant une porte d'entrée sur le réseau dans son ensemble. Le rez-de-chaussée est un lieu ouvert à tous, offrant des espaces d'exposition, de détente, d'information et d'animation, ainsi que l'accès à l'artothèque. Après 18 mois de travaux et de fermeture, la bibliothèque d'étude et du patrimoine a rouvert ses portes au public le 19 décembre 2020.

Des travaux ont également été entrepris à la bibliothèque Jardin de ville à la rentrée 2020 (mise en conformité par rapport aux normes d'accessibilité et de sécurité des ERP, amélioration du confort général et réaménagement des espaces). La bibliothèque a rouvert le 23 février 2021.

La bibliothèque Centre-Ville a également fait l'objet de travaux structurants en 2021 sur les espaces d'accueil.

3. Le PCSES : penser et structurer l'action de la bibliothèque autour des projets

La feuille de route établie pour la bibliothèque municipale de Grenoble dans les cinq années à venir repose sur la forte structuration apportée par les projets batimentaires en préparation dans le cadre du Plan lecture ; sur deux grands objectifs concernant les publics : agir pour faire de la bibliothèque un lieu d'accueil universel, tout en développant et priorisant certains publics ; et deux grands objectifs concernant son organisation interne : constituer la bibliothèque municipale en un réseau intégré, et structurer les relations aux partenaires.

A chacun de ces objectifs se rattachent des orientations, elles-mêmes déclinées en axes de travail présentés ci-dessous. Les actions prévues dans chaque axe de travail seront précisées et complétées chaque année en fonction des moyens disponibles (financiers, techniques, humains) et selon un calendrier d'avancement des différents projets, l'ensemble des actions ici présentées n'ayant pas vocation à être exhaustif ni limitatif dans le déroulé et la réalisation des différents projets et objectifs. Chaque action sera également évaluée.

Axe 1 - Programmer une nouvelle bibliothèque, la restructuration de trois bibliothèques et le réaménagement de plusieurs espaces

La 4^e orientation du Plan lecture aborde le réseau en termes de lieux, d'espaces et de bâtiments. Elle porte le projet d'investir pour des bâtiments ouverts et attractifs, pour des lieux publics dans une ville de rencontres.

L'une des principales difficultés auxquelles est confrontée la bibliothèque dans la mise en œuvre de ses missions et afin de continuer à développer son activité et à évoluer tient à des locaux vieillissants et devenus inadaptés aux usages attendus du public. La saturation des espaces publics dans certaines bibliothèques (Centre-Ville, Eaux-Claires Mistral, Saint-Bruno) entraîne un certain inconfort pour les publics, et parfois un mal-être du personnel. Il est nécessaire de recomposer certains agencements et de mettre en place un mobilier adapté aux besoins et usages actuels : espaces plus ouverts, plus lumineux, confortables, propices à la détente, au séjour longue durée, etc.

Au début des années 2000, la ville de Grenoble a manqué l'opportunité du programme national de constructions des BMVR (Bibliothèque municipale à vocation régionale). Depuis, des villes de taille équivalente à celle de Grenoble (Le Havre, Brest par exemple) ont mis en place ces nouveaux équipements de centralité amenant à la recomposition du schéma territorial de lecture publique. Ces réalisations ont donné un nouvel élan à ces réseaux et ont montré leur impact sur l'augmentation de la fréquentation.

Le Plan lecture porte ainsi plusieurs projets bâtimentaires : une nouvelle bibliothèque conçue comme un équipement d'équilibre, amené à jouer un rôle de coordination et de soutien du réseau, à héberger tout ou partie des services centraux (direction, services transversaux, unités), à faciliter la logique documentaire, à apporter visibilité et rayonnement à l'ensemble du réseau (par ses actions de communication, sa visibilité, ses actions culturelles, etc.). Lieu adapté à la diversité des pratiques des habitant-es et à leurs évolutions, cette nouvelle bibliothèque doit permettre de renforcer la fréquentation spontanée en faisant émerger un lieu attrayant en soi, fédérateur (y compris pour les personnes éloignées du livre) et à taille humaine. Cette bibliothèque accueillera de nouveaux publics, proposera des services et des supports variés, des espaces favorisant différents types d'usage ainsi que des horaires adaptés.

1-1 Programmer le nouvel équipement

Le groupe de travail interne qui a travaillé sur l'identité de cette nouvelle bibliothèque a identifié plusieurs éléments importants pour la programmation architecturale du bâtiment :

- la modularité et la flexibilité, pour permettre la cohabitation d'usages variés ;
- l'accessibilité et la sécurité ;
- le confort physique, acoustique et thermique, la luminosité ;
- l'efficacité fonctionnelle.

La bibliothèque aura dans les années à venir à porter la préparation, la programmation puis l'ouverture de ce nouvel équipement, avec l'appui et les compétences techniques des services de la ville et des différents prestataires mobilisés sur ce projet : sur le plan urbanistique et architectural tout d'abord ; en

termes de contenu, d'offre de collections et de services ensuite, et en termes d'aménagement et d'usage pour les publics.

1-2 Programmer la rénovation de trois équipements

Les bibliothèques Eaux-Clares Mistral et Saint-Bruno ont été identifiées comme nécessitant des investissements pour plusieurs raisons :

- des bâtiments inadaptés et vieillissants, peu modulables ;
- aux dysfonctionnements et contraintes techniques importants, qui limitent l'exploitation des bâtiments en réponse aux usages et aux attentes des publics, avec des conditions d'accueil et de travail dégradées ;
- qui souffrent d'une trop faible attractivité au regard :
 - de leur fréquentation et de leurs utilisations actuelles par les publics ;
 - des possibilités de conquête de nouveaux publics ;
 - des attentes de modernité et de convivialité d'équipements que l'on souhaite positionner en lieux ressource et en lieux de vie ;

La bibliothèque Arlequin fera l'objet d'une intervention sur la façade et d'un aménagement extérieur côté parc. L'enjeu est d'améliorer sa visibilité, son attractivité et son ouverture sur le parc Jean Verlhac en proposant une présence ou des actions en intérieur/extérieur sur l'espace public côté parc, à proximité immédiate de la bibliothèque (aménagement ponctuel en terrasse aux beaux-jours, ouverture ponctuelle en accès secondaire, animation en extérieur...).

Une attention particulière sera portée sur l'aménagement intérieur des bibliothèques afin de mieux répondre aux attentes des publics.

1-3 Faire évoluer le schéma territorial de lecture publique

Ces projets bâtimentaires demandent à établir un nouveau « schéma territorial de lecture publique », selon la terminologie du ministère de la Culture, comprenant une carte des implantations existantes selon une vision géographique tenant compte des bassins de lecture. Ils demandent surtout à bien définir les fonctions et spécificités des bibliothèques existantes et à venir ainsi qu'à établir les connexions entre elles, dans le cadre d'un schéma repensé et réactualisé.

Axe 2 - Agir pour faire de la bibliothèque un lieu d'accueil universel

Dans le contexte général d'évolution du métier de bibliothécaire, davantage tourné vers la médiation, et dans le contexte plus particulier du choix de la bibliothèque municipale de Grenoble de se doter de la technologie RFID pour la gestion de ses collections documentaires et de leur usage par le public, la première orientation portée par le PCSES concerne l'accueil des publics.

Il s'agit de penser et d'intégrer une évolution des modalités d'accueil des publics, intégrant la gratuité comme la modification induite par l'automatisation des prêts et des retours de documents, mais également de mettre en œuvre une extension des horaires d'ouverture des bibliothèques au public, de manière à mieux répondre aux attentes et aux besoins en offrant davantage de possibilités d'accès et d'usage du service, et en donnant du sens à l'offre de services, de contenus, de lieux que représentent les bibliothèques.

En mettant en avant la bibliothèque comme un lieu ouvert, d'accueil, de rencontre et de vie commune, au cœur de la ville et au plus proche de ses habitant-es, il s'agit également d'améliorer le confort et la convivialité des espaces dans les bibliothèques existantes, de travailler l'attractivité des bâtiments, leur lisibilité et leur ouverture vers l'extérieur, et de prendre en compte ces impératifs dans la programmation du nouvel équipement.

Il s'agit enfin de s'engager davantage encore dans une démarche participative, en développant la participation des usager-es à certaines activités quotidiennes des bibliothèques comme à la programmation de certains événements.

2-1 Placer l'accueil des publics au quotidien au cœur des missions de la bibliothèque

➤ Centrer les missions sur l'accueil

L'accueil des publics dans les bibliothèques, en ouverture, est la mission première de la bibliothèque. Il s'agit de repositionner cette mission comme une véritable priorité, dans le contexte d'évolutions importantes qui touchent à la fois les missions des bibliothèques, fortement diversifiées pour répondre aux attentes et aux usages des publics, les modalités techniques et organisationnelles de l'accueil, qui bénéficient de nouveaux outils technologiques et informatiques, mais également le métier de bibliothécaire, davantage tourné vers la médiation.

A Grenoble, la mise en place de la gratuité, le déploiement de la technologie RFID et la mise en service d'automates de prêts et de retours des documents, l'extension des horaires d'ouverture, sont autant de réalisations ou de projets, récents, en cours ou à venir, qui impactent considérablement la manière d'accueillir les usager-es et d'organiser et assurer le service du public. Pour les bibliothécaires, une adaptation à ces évolutions et modalités nouvelles s'avère nécessaire, afin de repenser l'ensemble des missions exercées à partir et autour de cet accueil quotidien des publics dans les équipements en ouverture. Il s'agit de réinterroger les missions, les activités et les postures des agent-es en situation d'accueil tout public, d'identifier et de prioriser les tâches et les situations qui relèvent de l'accueil, de réactualiser des procédures et des pratiques communes et partagées, de manière à réaffirmer une position d'ouverture, de bienveillance et de convivialité, mais aussi d'accompagnement envers les publics.

➤ Évoluer vers un accueil plus proactif

Ces changements importants demandent d'intégrer dans les postures quotidiennes une forte notion « d'aller vers », qui revient à savoir être pleinement disponible et à l'écoute des usager-es, afin de pouvoir les accueillir en bienveillance, comprendre leurs attentes et y répondre, les accompagner dans

leur expérience et leur pratique de la bibliothèque, ceci tout en respectant le besoin d'anonymat et sans demander de comptes.

La mise en place des automates, en particulier, mobilise une forte attention à ce que le contact humain entre les usager-es et les bibliothécaires, au cœur du service, de la relation et de la proximité qui définissent la bibliothèque, soit maintenu et même renforcé par l'adoption de nouvelles postures et un accueil plus proactif, libéré de la contrainte de l'enregistrement des transactions par les professionnelles elles/eux-mêmes. La formation collective « Accueillir en bibliothèque - Aller vers », dont le déroulement initié fin 2021 doit se poursuivre en 2022 et 2023, concerne l'ensemble des agent-es en situation d'accueil du public, afin de travailler en collectif cet objectif.

L'amélioration de l'accueil des publics dans une dimension davantage axée sur l'accompagnement implique également la nécessité d'accentuer la médiation proposée aux publics autour des collections et des contenus : développement des actions de médiation et de conseil, diversification des formats proposés et des publics ciblés (partage de conseils autour d'un café, écoute commentée de musique proposée aux enfants, offre express dédiée aux nouveautés cinéma ou littérature, etc.) mais aussi éditorialisation en ligne et sur place de la programmation culturelle comme des collections mises en valeur par les bibliothécaires viennent compléter cette orientation.

2-2 Ouvrir plus et mieux

➤ Augmenter les horaires d'ouverture des bibliothèques

L'enquête nationale *Publics et usages des bibliothèques* du ministère de la Culture en 2017 a montré que la question des heures et jours d'ouverture était un facteur important de la fréquentation de ces équipements. Depuis 2016, de nombreuses collectivités territoriales ont décidé d'élargir les horaires des bibliothèques.

A Grenoble, les horaires d'ouverture des bibliothèques ont été fortement questionnés dans l'enquête de la ville de Grenoble des publics et des non-publics de mars-avril 2018. Dans le cadre du Plan lecture et d'une mise en œuvre progressive de l'adaptation des horaires, des modifications ont été adoptées en septembre 2019. En deuxième étape, un diagnostic temporel confié à un prestataire extérieur a permis de croiser données internes et externes, d'une part les rythmes de vie et les attentes des habitant-es et d'autre part le rythme de l'offre (horaires de l'offre de lecture publique, créneaux utilisés par les usager-es, contraintes liées au fonctionnement du service). Cette étude a montré d'une part un déficit de temps d'ouverture des bibliothèques de Grenoble qui ne permet pas de répondre aux attentes des habitant-es et d'autre part la possibilité de trouver des marges dans l'organisation pour élargir les horaires d'ouverture.

Ce dossier complexe d'extension d'horaires nécessite de partager à nouveau en interne le sens donné aux missions des bibliothèques : favoriser la bibliothèque comme lieu, en tant qu'espace public, en tant que ressource propre ; considérer l'ouverture comme le premier des services, la première des offres à destination du public ; repenser et revaloriser la médiation et l'accompagnement des publics en ouverture, hors action culturelle spécifique. Il demande également de travailler en détail l'organisation du travail, celle des services au public pendant les horaires d'ouverture et d'établir des priorités en termes de missions, de services et d'objectifs.

➤ **Prévoir l'organisation du nouvel équipement de façon à ce qu'il propose des horaires d'ouverture élargis**

Cet axe de travail est intimement lié au précédent puisque le nouvel équipement devra être pensé en complémentarité des évolutions du réseau dans son ensemble.

➤ **Améliorer l'hospitalité des lieux**

En mettant en avant la bibliothèque comme un lieu ouvert, d'accueil, de rencontre, il s'agit également d'améliorer le confort et la convivialité des espaces dans les bibliothèques existantes, de travailler l'attractivité des bâtiments, leur lisibilité et leur ouverture vers l'extérieur, et de prendre en compte ces impératifs dans la programmation du nouvel équipement. Il s'agit également de pouvoir proposer des espaces confortables, modulables et différenciés en fonction des usages : assurer un confort thermique permanent, dédensifier les espaces, améliorer la convivialité des lieux (identification de zones chaudes et zones froides).

2-3 Créer du lien avec et entre les usager-es : faire communauté⁶

➤ **Encourager et développer la participation des usager-es aux activités des bibliothèques et développer les comités d'usager-es**

Proposition de nouveaux services, participation à la réflexion sur l'aménagement des espaces dans le cadre des projets bâtimentaires en cours ou à venir, suggestions portant sur l'offre documentaire (livres, CD, choix des abonnements de presse...), proposition de thématiques à mettre à l'honneur ou d'auteur-es à inviter dans le cadre de la programmation culturelle ou des événements, participation à différents clubs lecture ou ateliers, développement de temps participatifs et de créativité... Au-delà des actions déjà en place, la participation des usager-es à la vie de la bibliothèque est à développer, afin que le public puisse se saisir davantage encore des outils et des ressources qui relèvent du bien commun, en échange avec les professionnel-les, et que la bibliothèque puisse s'ouvrir à la prise en compte d'une expérience utilisateur.

➤ **Former les professionnel-les à la démarche participative**

La formation à la démarche participative est nécessaire pour accompagner cette évolution, qui appelle des compétences d'animation, d'écoute, de co-construction spécifiques. Elle peut faire l'objet d'un accompagnement mené par d'autres services de la collectivité, nécessiter l'appui d'un prestataire externe spécialisé, ou bien être portée en interne au service par des agent-es, à partir des expériences déjà menées.

⁶ David Lankes, *Exigeons de meilleures bibliothèques : plaidoyer pour une bibliothéconomie nouvelle* ; traduction collective sous la direction de Jean-Michel Lapointe, Montréal, Sens public, 2018. David Lankes propose une vision de la bibliothèque, non plus comme offrant simplement des services à la communauté qu'elle dessert mais comme étant un vecteur de développement de cette communauté.

➤ **Interagir avec les publics grâce à l'action culturelle**

L'action culturelle participe également pleinement à cet objectif de faire communauté : expositions et visites guidées, rencontres, lectures, spectacle jeune public, conte, concert, projection, atelier numérique ou d'écriture, club lecture ou de conversation... Par leur dimension collective, leur ouverture à la découverte ou à la création, leur résonance avec l'actualité, les propositions de programmation et de médiation portent la volonté de créer de l'interaction avec les publics, et d'apporter autant d'occasions de rencontre, de convivialité et d'échange.

Axe 3 - Développer et prioriser les publics

Le Plan lecture a posé l'objectif d'ouvrir davantage et mieux les bibliothèques à celles et ceux qui les fréquentent, mais aussi et surtout à celles et ceux qui ne les connaissent pas encore. Les objectifs portés par cette deuxième orientation du PCSES nécessitent d'aller à la rencontre des publics et de renforcer les actions pour l'inclusion de tou-te-s.

Plus particulièrement, il s'agit de développer les propositions et de poursuivre le développement des collections, de la médiation et de la programmation en direction des adolescent-es et des jeunes adultes, de la petite enfance (de 0 à 3 ans) et des parents, ainsi que des publics en situation de précarité cumulée. La communication de la bibliothèque a également vocation à être améliorée, afin de renforcer sa visibilité, mieux faire connaître son offre et ses ressources et donner du sens à son action auprès des habitant-es, mais aussi garantir une universalité d'accès à ses services pour tou-te-s.

Enfin, la création d'un lien de proximité et de communauté entre le public et le patrimoine de la bibliothèque reste une priorité.

3-1 Aller à la rencontre des publics et renforcer la présence de la bibliothèque dans la ville

➤ **Réaffirmer la place des bibliothèques dans leur environnement immédiat, comme des espaces publics communs et partagés**

Les bibliothèques sont des équipements riches de leur insertion dans leur environnement immédiat, qui bénéficient souvent d'une réelle proximité avec les habitant-es. Cette dimension est historiquement forte au sein du réseau grenoblois, riche d'un maillage territorial plutôt dense. La nécessité de renouveler le public touché par les bibliothèques impose cependant, dans le cadre des projets en cours et à venir comme pour l'ensemble des équipements existants, de réaffirmer leur rôle d'espaces publics, communs et partagés par tou-te-s. Il s'agit d'étudier comment amener le public, en particulier les publics identifiés comme prioritaires et que ne touche pas assez la bibliothèque, à trouver ou retrouver le chemin des bibliothèques, à s'y sentir bien, à s'en saisir et s'en servir :

- en termes de positionnement, d'accessibilité et de visibilité, en prenant en compte la manière dont les publics pratiquent la ville et les différents quartiers, et la manière dont ils se déplacent, aux différents âges ;
- en termes d'attractivité, en ouvrant les bibliothèques vers l'extérieur, en donnant à voir leurs espaces depuis la rue, en travaillant leurs abords ainsi que les éléments de signalétique extérieure et urbaine ;

- en termes d'aménagement intérieur, en soignant l'accessibilité et la sécurité, la luminosité et l'efficacité fonctionnelle, le confort physique, acoustique et thermique, mais aussi en permettant la cohabitation d'usages variés ;
- en termes d'insertion, en maintenant un lien de partenariat et d'ouverture avec les différents acteurs à l'échelle du territoire ;
- en termes de convivialité, en permettant à chacun-e de se familiariser avec la bibliothèque.

➤ **Renforcer la présence de la bibliothèque dans la ville**

Les actions hors les murs, comme les bibliothèques de rue durant la période estivale, ont vocation à faire connaître chaque bibliothèque auprès des non publics, en hyper proximité : en faisant à cette occasion sortir des murs certaines collections, en privilégiant un échange et une médiation favorisés par la légèreté et la spontanéité d'un dispositif extérieur, en s'appuyant sur les partenaires de terrain que constituent les agent-es des maisons des habitant-es, les bibliothécaires vont ainsi à la rencontre des publics qui ne fréquentent pas ou ne connaissent pas la bibliothèque, dans un échange plus personnalisé.

Ces dispositifs ont vocation à renforcer la présence et la visibilité de la bibliothèque partout dans la ville et l'espace public, mais également son ouverture et son accessibilité à de nouveaux publics. Ils peuvent être étendus à d'autres actions et événements culturels qui, comme la programmation proposée toute l'année dans les bibliothèques, constituent autant d'occasions de mettre en œuvre et de faire vivre les nombreux partenariats mis en œuvre par la bibliothèque au service des publics.

Le Printemps du livre, manifestation culturelle destinée à favoriser l'accès au livre, à la lecture et à l'écrit, en accompagnant les auteur-es et plus généralement la chaîne du livre, est ainsi en cours d'évolution, afin d'intégrer le nouvel objectif d'élargir son public comme sa présence dans l'ensemble de la ville, au plus près des habitant-es, de la jeunesse, et en intégrant une dimension plus participative et plus créative.

➤ **Revoir le rôle du bibliobus et ses modalités d'intervention**

Le bibliobus, actuellement utilisé par la bibliothèque des relais lecture, est un véhicule vieillissant, très polluant et trop imposant. Sa conduite nécessite le permis poids lourd, ce qui contraint la capacité à l'utiliser en dehors des tournées habituelles, et ne permet pas d'accompagner ou de proposer des interventions de médiation de manière mobile et agile dans la ville selon de nouveaux formats et modalités.

Il convient d'étudier la nécessité de se doter d'un nouveau type de bibliobus, moins encombrant, moins polluant et facile à conduire, et d'interroger ses modalités d'intervention pour réaffirmer ses nouvelles missions.

3-2 Développer des propositions pour les publics prioritaires

Il s'agit d'affirmer davantage encore les bibliothèques comme des lieux d'accueil, de rencontre et de mixité pour les publics, sociale comme générationnelle. Dans la volonté d'aller vers davantage d'ouverture, d'hospitalité, de convivialité, il s'agit que chacun-e trouve sa place, mais également de renforcer davantage l'accès et les propositions à certains publics identifiés comme prioritaires, en fonction de leurs besoins, de leurs ressources et de leurs moyens.

➤ **Accompagner la petite enfance et la parentalité**

L'accueil des jeunes enfants et de leurs parents en bibliothèque se veut comme un véritable accompagnement à la parentalité : l'importance de proposer des espaces permettant d'expérimenter et de découvrir la lecture avec son enfant, dès la petite enfance, est capitale. Par ailleurs, il est identifié que la parentalité conduit les personnes qui se sont parfois éloignées du livre et de la lecture, voire de la culture dans son ensemble, à redécouvrir la bibliothèque pour elles-mêmes à l'occasion de l'accompagnement de leur enfant.

L'enjeu est de positionner la bibliothèque comme un lieu de sociabilité pour les tout-petits comme pour leurs parents dans l'appréhension de l'espace public avec leur enfant, et de créer une familiarité à plusieurs titres : avec la bibliothèque en tant que lieu, avec le livre en tant qu'objet, puis avec l'écrit et la lecture, en forme d'ouverture au monde.

Cette orientation est à prendre en compte dans l'offre de collections pour la petite enfance, proposée en bibliothèque de proximité pour les familles, et à la bibliothèque relais lecture pour les collectivités, notamment les crèches. Également, il s'agit de poursuivre et favoriser les accueils de groupes de jeunes enfants en bibliothèque, ainsi que l'action culturelle destinée aux tout-petits. A ce titre, le Mois des p'tits lecteurs est organisé depuis près de 20 ans par la bibliothèque pour les enfants de 0 à 6 ans et leur famille, afin de mettre à l'honneur la littérature de jeunesse et contribuer à l'éveil culturel et sensible des tout-petits par la lecture, les contes et comptines, les spectacles... L'opération Un bébé Un livre organisée tous les deux ans participe également de cet accompagnement.

Enfin, la qualité du partenariat et des échanges avec le CCAS et les professionnel-les de la petite enfance est essentielle, en termes de connaissance mutuelle des pratiques et de l'offre, d'échanges interprofessionnels et de formation, mais également de conduite de projets communs, comme c'est par exemple le cas dans le cadre de la préfiguration en cours d'un lieu dédié à la petite enfance au sein de l'espace Prémol.

➤ **Accompagner les adolescent-es et les jeunes adultes**

La bibliothèque constitue pour la jeunesse un lieu qui, hors des dimensions scolaire et familiale, offre à la fois un espace de ressources, riche d'une ouverture sur le monde et d'un accès à la culture, aux loisirs, aux savoirs et à l'information, grâce à de multiples supports et contenus ; un lieu public et commun du vivre ensemble, qui permet et accompagne les apprentissages dans la recherche de l'émancipation, de l'autonomie et de la responsabilité ; un lieu de soutien et d'outils, dans la recherche d'un stage, d'un emploi ou d'un logement.

Afin de contribuer à l'égalité des chances nécessaire aux plus jeunes dans leur formation éducative, mais aussi culturelle et de citoyen-ne-s, il s'agit pour la bibliothèque de participer pleinement à la construction individuelle des adolescent-es et des jeunes adultes :

- Proposer une offre de services et d'espaces davantage adaptés aux attentes et aux pratiques des adolescent-es : espaces de travail, espaces collaboratifs, espaces de création et de pratique ;
- Constituer des lieux du vivre ensemble, attentifs en particulier à garantir et privilégier une réelle et nécessaire égalité entre les femmes et les hommes ;
- Ouvrir davantage la programmation culturelle à la participation active, à la pratique et à la créativité, en favorisant et valorisant les contributions individuelles comme collaboratives ;

- Intégrer la culture numérique dans les pratiques de médiation comme dans la programmation culturelle et pédagogique ;
- Accompagner la formation des adolescent-es, scolaire puis technique, appliquée ou universitaire, par une possibilité d'accès à des contenus complémentaires, en particulier *via* l'autoformation et les ressources physiques ou numériques ;
- Accompagner les adolescent-es et les jeunes adultes dans leur éducation à la citoyenneté et leur entrée dans le monde professionnel.

Les collections proposées ont également vocation à évoluer sans cesse pour répondre aux attentes du public adolescent et jeune adulte : il s'agit de conduire une réflexion coordonnée sur la littérature spécifiquement destinée aux jeunes adultes, domaine qui connaît une forte évolution, en termes de production éditoriale comme de réception et de succès auprès du public adolescent, de même que celui des littératures de l'imaginaire.

Il s'agit également de poursuivre et consolider le développement des collections et de la médiation autour du jeu et du jeu vidéo : depuis plus de dix ans, la bibliothèque Teisseire Malherbe propose des collections de jeux et des animations régulières autour du jeu vidéo. La constitution progressive de la collection et l'enrichissement du matériel ont permis de développer cette offre en direction des publics familiaux et de la compléter en médiation par des animations très appréciées, peu à peu proposées dans plusieurs bibliothèques du réseau. Le développement d'une offre de jeux (de société, de rôle ou de plateau) pour des animations sur place permet d'étoffer la proposition ludique de la bibliothèque et de répondre à cette attente, en particulier pour le jeune public, le public familial et le public adolescent, en offrant des temps partagés sans écran, qui peuvent entrer en résonance avec d'autres propositions ludiques sur le territoire grenoblois.

L'action de la bibliothèque auprès de la petite enfance, des adolescent-es et des jeunes adultes est au cœur de l'action de la commission jeunesse, dont les missions et la feuille de route ont vocation à prendre en compte la priorisation de ces publics dans la poursuite et le développement des actions menées.

➤ **Accompagner les personnes en situation de précarité cumulée**

Lieux publics, librement accessibles et ouverts à tou-te-s ; lieux de sociabilité, de mixité et de convivialité ; lieux accueillants, chauffés l'hiver et rafraîchis l'été, les bibliothèques accueillent au quotidien des personnes en situation d'isolement ou de précarité, avec parfois des difficultés cumulées. La prise en compte de la réalité et de l'importance du rôle social de la bibliothèque et son identification en tant que lieu ressource pour les publics en difficulté sont au cœur du souhait de réaffirmer ce positionnement d'accueil et d'hospitalité.

Après la mise en place de la gratuité, en 2019, l'extension des horaires d'ouverture constitue un projet fort et essentiel pour augmenter la capacité d'accéder aux bibliothèques et d'utiliser leurs espaces comme leurs ressources et services par les publics individuels, y compris les accès à l'informatique et à internet.

Il s'agit également de poursuivre les actions à destination des publics précaires qui ne peuvent se déplacer, mission assurée par la bibliothèque des relais lecture, présente auprès des lieux d'accueil et des foyers sociaux notamment.

➤ **Poursuivre et développer des actions pour l'inclusion de toutes et tous**

Au-delà de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble des équipements du réseau, qui devrait s'achever début 2023, il s'agit de maintenir et de développer les actions fortes en direction des publics en situation de handicap, porteurs de troubles cognitifs ou de troubles des apprentissages.

La bibliothèque dispose de ressources et de matériel adaptés aux personnes malentendantes, ainsi qu'aux personnes déficientes visuelles. Elle propose des collections pour faciliter la lecture (livres audio, livres en gros caractères, livres à toucher, films audio-décrits...) et des ressources adaptées, sur place et en ligne, avec une attention forte portée aux situations DYS, ainsi qu'aux enfants et jeunes en situation de handicap et à leur famille. Elle propose également un service de choix et de portage de documents à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.

Par ailleurs, la bibliothèque offre un accueil, des formations et des ressources essentielles pour les personnes en difficulté avec la langue française (primo-arrivant-es, migrant-es) ou avec la lecture : la démarche "faciliter la lecture" a vocation à être poursuivie afin de lutter contre l'illettrisme, de même que l'accueil de groupes d'actions socio-linguistiques (ASL) ou l'animation d'ateliers de conversations, en lien avec les maison des habitant-es et le centre ressources illettrisme IRIS.

Il s'agit également de poursuivre la mise en œuvre d'une programmation culturelle adaptée et accessible (comme par exemple les séances de cinéma accessible, initiées en 2022).

3-3 Créer un lien de proximité entre le public et le patrimoine

La récente rénovation du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine permet de mieux valoriser les collections et d'expérimenter de nouvelles formes de médiation, en replaçant cette bibliothèque au cœur de la vie culturelle de la ville, tout en faisant davantage circuler les collections patrimoniales dans tous les équipements et pour tous les publics. La bibliothèque d'étude et du patrimoine fait évoluer son offre de services vers un public de plus en plus large : prêt de collections, lieu identifié du Printemps du livre, valorisation des collections de l'artothèque, expositions, usages multiples du hall... Cette bibliothèque est un lieu et un équipement culturel à part entière, en centre-ville, important pour le livre et la lecture à Grenoble. Dans les années à venir, il s'agit de renforcer le lien de cet équipement avec le réseau autour des enjeux propres à la lecture publique, en synergie avec sa vocation patrimoniale.

➤ **Sur place, favoriser la rencontre et donner des clés de compréhension de l'actualité**

Dans le cadre d'une programmation culturelle variée, la bibliothèque développe des propositions diverses : des rencontres animées par les bibliothécaires autour du patrimoine : " trente minutes pour découvrir... " le vendredi midi, des visites guidées des expositions patrimoniales, des visites du bâtiment et des magasins de conservation... La conception des expositions patrimoniales s'adapte à tous les publics, y compris familial avec des propositions à hauteur d'enfant (différents parcours et niveaux de lecture, vitrines basse, visites adaptées...). Enfin la présentation et la valorisation des collections anciennes conservées à la bibliothèque, notamment la collection de presse ancienne, permettent de donner des clés de compréhension de l'actualité.

➤ **Faire vivre le patrimoine dans les autres bibliothèques du réseau et hors les murs**

L'offre pédagogique de la bibliothèque comprend des interventions dans d'autres bibliothèques du réseau, lors des accueils de classes notamment sur les questions d'histoire du livre et d'éducation aux médias et à l'information (EMI), à travers la presse et les images. Depuis trois ans, la bibliothèque d'étude et du patrimoine participe aux propositions de L'Eté oh parc ! Une réflexion sur des actions hors les murs tout au long de l'année est en cours.

➤ **Augmenter la présence du patrimoine en ligne et en assurer la médiation**

La bibliothèque a inauguré un nouveau service numérique en juin 2022 avec la mise en ligne du site PaGella, entièrement refondu, en lien avec la Bibliothèque nationale de France. PaGella propose dès son ouverture un parcours dans ses nombreux fonds d'excellence (manuscrits de Stendhal, de la Grande Chartreuse, iconographie, presse ancienne...). Le site s'adresse à tou-te-s et permet de parcourir les axes forts des collections grenobloises par thématique. Une section atelier permet de proposer différents jeux aux plus jeunes, coloriages, puzzles, jeux des 7 différences... L'alimentation du site continuera dans les années à venir et des temps de médiation avec les publics seront organisés.

La production et la valorisation de contenus scientifiques sur les collections patrimoniales sont amenées à s'accroître. La publication de contenus en ligne peut être organisée à travers la création d'un blog Hypothèses doublée de la publication régulière d'un livret sur les actualités du patrimoine à la bibliothèque municipale.

3-4 Améliorer la communication pour renforcer la visibilité de la bibliothèque et l'universalité d'accès aux services

➤ **Travailler collectivement à l'adéquation de la communication aux besoins des publics, incluant des usager-es et des non-usager-es**

Des formats et des contenus à privilégier seront définis selon des publics ciblés en particulier le public des adolescent-es et des jeunes adultes.

➤ **Développer un site internet adapté aux usages actuels des publics**

Le site web actuel de la bibliothèque apparaît comme trop daté. Au-delà d'un aspect graphique, en termes de lisibilité et de fonctionnalité, il n'est pas suffisamment sûr pour l'utilisateur et n'est pas non plus adapté aux usages mobiles (*non responsive*). Le changement de site web fait partie du projet de changement de logiciel de la bibliothèque (axe 4.3).

➤ **Installer une signalétique urbaine qui propose une identité visuelle commune, forte, visible et facilement identifiable**

Il s'agit par exemple de :

- développer une enseigne commune pour les bibliothèques ;
- installer des panneaux de signalisation homogénéisés aux abords des bibliothèques.

➤ **Mettre en place des campagnes physiques et virtuelles de communication pour valoriser les services proposés en bibliothèque**

Depuis 2018 la programmation culturelle de la bibliothèque, riche et diversifiée, fait l'objet de la publication d'un programme bimestriel dont la ligne éditoriale est construite par un comité de programmation interne. En revanche, les services proposés aux usager-es (lieux, collections, services) ne sont pas suffisamment visibles et donc lisibles par le public. La ligne graphique et les supports, trop hétérogènes, sont à harmoniser et à reprendre.

➤ **Augmenter et améliorer les publications sur les réseaux sociaux**

Malgré une présence plutôt active, les réseaux sociaux de la bibliothèque (Facebook, Twitter, Instagram) ont des difficultés à trouver leur public. Les réseaux utilisés par les jeunes publics ne sont pas utilisés (Snapchat, Tik Tok...).

Axe 4 - Constituer la bibliothèque municipale en un réseau intégré

Avec la création d'une nouvelle bibliothèque, mais aussi la rénovation ou la restructuration de plusieurs bibliothèques existantes, le Plan lecture porte l'élaboration d'un nouveau schéma territorial de lecture publique. Dans ce cadre, il est nécessaire de consolider les fonctions et les spécificités des bibliothèques du réseau, et les relations qui les structurent. L'axe 3 du PCSES vise à s'appuyer sur l'histoire et la force de l'existant pour faire davantage réseau encore, et ainsi renouveler et réinventer cette structuration autour des projets en cours et des nouvelles orientations définies.

En particulier, la constitution d'une politique documentaire commune, associée à la réflexion sur l'organisation du circuit du document et la circulation des collections au sein du réseau, vise à améliorer l'offre de contenus et de services pour les usager-es par la mise en place d'un système de prêts et de retours indifférenciés des documents sur l'ensemble des bibliothèques, grâce à une navette desservant les prêts et les retours (la navette actuelle ne concernant que les retours). Le projet de changement de logiciel de gestion documentaire sera amené à permettre et soutenir cet objectif de manière déterminante, avec l'intégration des impératifs techniques nécessaires, la redéfinition de pratiques communes et harmonisées, et la possibilité de mettre en place de nouveaux moyens d'évaluation de l'activité du service.

Enfin, le renforcement constant d'une méthodologie intégrant une dimension de concertation et d'outils de travail partagés doit permettre de poursuivre la structuration du service en réseau et continuer à le faire évoluer : une « culture réseau » à l'échelle de la bibliothèque municipale en tant qu'établissement est nourrie par les échanges transversaux et la mobilité interne des personnels, ainsi que par le resserrement des liens entre les différents équipements, de lecture publique comme patrimoniaux. La poursuite de l'animation de l'organigramme mis en place en janvier 2020 participe pleinement de cet objectif.

4-1 Constituer une politique documentaire à l'échelle du réseau, en lien avec une nouvelle circulation des collections pour les publics

➤ **Constituer une politique documentaire commune**

En lien avec la restructuration du schéma territorial de lecture publique, nécessairement impliquée par l'ouverture à venir du nouvel équipement, les orientations de politique documentaire doivent être conçues et mises en cohérence, en intégrant une plus forte dimension commune. Il s'agit de définir les orientations portées et partagées à l'échelle de la bibliothèque dans son ensemble, en déclinaison des grandes missions et des axes de développement et de priorisations des publics, mais également de dégager les spécificités propres à chaque bibliothèque, en réponse aux analyses et évaluations de terrain dans les différentes implantations sur le territoire comme parfois en complémentarité à l'échelle du réseau.

Pour la bibliothèque d'étude et du patrimoine, il s'agit en particulier d'articuler la politique documentaire pour les collections courantes avec la politique de conservation. Pour l'artothèque, collection d'œuvres d'art en prêt, il s'agit de formaliser une politique d'acquisition en soutien à la création et d'œuvrer pour une circulation aussi large que possible de cette collection auprès de tous les publics, y compris les enfants, via une valorisation hors les murs et une priorisation des partenaires sociaux et culturels du territoire.

Ce travail, déjà en cours, doit se poursuivre en concertation et aboutir sur la formalisation de différents documents de référence, en particulier une charte de politique documentaire, document qui apportera une nécessaire lisibilité et transparence à la mission documentaire assurée par la bibliothèque à destination des publics. Il a vocation à s'appuyer sur les travaux des différentes commissions thématiques transversales dont dispose le réseau, comme sur ceux menés au sein de chaque bibliothèque par les responsables de collections.

➤ **Mettre en place un système de prêts et de retours indifférenciés des documents dans l'ensemble des bibliothèques, grâce à une navette à double sens**

La navette de retour mise en place en 2017 et permettant au public de rendre les ouvrages empruntés dans n'importe quelle bibliothèque rencontre un grand succès : plus de 200 000 documents ont transité par cette navette en 2021. L'objectif est d'étendre cette possibilité à l'emprunt, en mettant en place une navette de prêt qui permettra à l'utilisateur de faire venir les documents qu'il souhaite emprunter dans la bibliothèque de son choix. Si la demande est importante, et représenterait un service fort rendu aux usagers-es, elle nécessite cependant un investissement logistique et humain considérable : une étude de faisabilité sera menée, en tenant compte des évolutions apportées par la mise en place de la technologie RFID, en cours de déploiement dans l'ensemble des bibliothèques.

Pour des raisons de logistique, ce projet pourrait s'articuler avec l'ouverture du nouvel équipement, qui apportera de nouvelles possibilités d'organisation du circuit du document et de la circulation des collections à l'échelle de l'ensemble du réseau.

➤ **Continuer à développer une politique documentaire métropolitaine de la numéothèque**

La collaboration entre les professionnels de la métropole Grenoble-Alpes est en constant développement depuis 2019, et se traduit par la mise en place de séances d'acquisitions partagées, et la mutualisation de la médiation des collections numériques, par le biais d'articles et de sélections documentaires rédigées. A l'avenir, il conviendra d'encourager cette contribution à la numéothèque par les bibliothécaires de toutes les communes de la métropole, et d'établir une politique documentaire métropolitaine concertée pour le numérique, qui puisse s'articuler avec les politiques documentaires propres à chaque commune.

4-2 Renforcer la politique de conservation et mettre en cohérence les chantiers en cours sur les collections patrimoniales

➤ **Mettre en œuvre de la charte de conservation du ministère de la Culture**

Il s'agit principalement de poursuivre le travail de déclinaison de la charte de conservation du ministère de la culture à travers la rédaction d'un plan de conservation, incluant un plan d'urgence. Des chantiers importants seront à mener à la bibliothèque d'étude et du patrimoine dans les années à venir en particulier : chantier de mesure, afin de préparer le (re)conditionnement et la conservation préventive des collections ; réaménagement des magasins, afin d'optimiser l'espace et de préserver la sécurité des collections en cas de sinistre ; formation interne sur les procédures de sauvegarde des collections.

➤ **Définir des priorités en matière de signalement et mettre les pratiques en cohérence**

Cette priorité se traduit par la nécessité d'un plan de signalement à moyen et long terme. Outre l'échéance de la réinformatisation qui implique notamment un travail de corrections de notices, la mise à jour du Catalogue collectif de France (CCFr) à savoir la base patrimoine et la base du Catalogue général des manuscrits (CGM) et du catalogue du Système Universitaire de Documentation (Sudoc) pour les périodiques doit être poursuivie en lien avec le programme national de signalement. La presse dauphinoise fera l'objet d'un projet spécifique avec la préparation de la Bibliographie de la presse française politique et d'information générale (BIPFPIG) pour le département de l'Isère. Ces différents chantiers supposent également un programme interne de formation pour une mise à jour des compétences des agent-es de la bibliothèque d'étude et du patrimoine.

➤ **Poursuivre les campagnes de numérisation des collections patrimoniales, l'alimentation et l'animation de PaGella**

La 2e labellisation BNR comporte des chantiers de numérisation de collections pour 2021 et 2022. Les documents de la campagne 2021 sont intégrés dans PaGella. La campagne 2022 est en cours. Il s'agit pour les prochaines années d'établir une politique documentaire de numérisation ainsi qu'un plan de mise en œuvre.

4-3 Réinformatiser la bibliothèque, disposer de nouveaux outils de pilotage, de gestion et d'évaluation

➤ **Conduire et mettre en œuvre la réinformatisation de la bibliothèque (changement de logiciel de gestion)**

Le Plan lecture, dans le cadre de la 2^e labellisation BNR, a identifié pour la bibliothèque la nécessité de se doter d'un système de gestion de bibliothèque (SIGB) de nouvelle génération. Outre un accès facilité aux ressources physiques et numériques, le nouvel outil doit permettre de simplifier le traitement documentaire, en réduisant les tâches de catalogage, et de prendre en compte les nouvelles normes de description bibliographique en cours de déploiement dans le cadre de la transition bibliographique⁷.

L'opération de réinformatisation concerne des enjeux multiples : elle est destinée à permettre la révision de l'ensemble des modules fonctionnels du catalogue, afin de faciliter le repérage et l'utilisation des ressources de la bibliothèque par les usager-es (recherche, découverte, localisation), et à simplifier les procédures d'inscription et de prêt ; elle a vocation à proposer des outils modernes de pilotage et de politique documentaire, et faire évoluer les différentes étapes du circuit du document, le tout dans un souci d'efficacité et de qualité du service rendu au public.

Il s'agit d'un projet central et structurant dans l'évolution de la bibliothèque. En effet le SIGB est au cœur du système informatique et du fonctionnement du service : rassemblant l'ensemble des données sur les usager-es et les documents, son usage est déterminant dans les pratiques professionnelles comme dans la relation au public.

Le projet, démarré en 2020, repose sur un groupe de travail interne et sur de nombreuses réunions : une formation assurée par Médiat Rhône-Alpes a d'abord eu lieu pour préparer ce chantier et sensibiliser l'ensemble des bibliothécaires aux évolutions des normes de catalogage. Trois autres groupes de travail ont depuis réfléchi aux données du futur SIGB, à l'évolution du circuit du document et des services aux publics à prévoir.

La publication d'un appel d'offres, dont le cahier des charges est nourri de ces travaux, est prévue à l'été 2022.

➤ **Améliorer les outils de pilotage, d'évaluation et d'analyse de l'activité du service**

La bibliothèque assure un relevé précis, opérationnel et régulier de nombreuses données afin d'évaluer l'ensemble de son activité, et l'évolution de celle-ci dans la durée⁸.

⁷ Voir la page dédiée à cette évolution des catalogues de bibliothèque sur Wikipedia à l'adresse https://fr.wikipedia.org/wiki/Transition_bibliographique

La bibliothèque municipale de Grenoble participe au groupe de réflexion national autour de la transition bibliographique - Sous-groupe RDA-FR Oeuvre / Expression Ressources continues (périodiques).

⁸ Ces données sont notamment collectées par le service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, qui assure une mission de recensement national de l'activité des bibliothèques.

Cependant, l'analyse de ces données, comme la mise en place d'indicateurs et d'outils de pilotage stratégique de l'activité, ainsi que des tableaux de bord nécessaires à leur exploitation, doivent être mis en place ou renforcés, en accompagnement de la conception, de la programmation et de la réalisation des orientations et des projets en cours.

Un accompagnement à la montée en compétence des responsables sur cette culture de l'évaluation pourra être mis en place, notamment dans le cadre des formations qui interviendront dans le cadre du changement de logiciel, la production, la gestion et la diffusion de données nécessaires au pilotage étant un axe fort du projet de réinformatisation.

4-4 Renforcer les circuits d'information, d'échange et de collaboration

➤ Fluidifier les circuits d'information, de collaboration et de décision

L'amélioration du fonctionnement d'un service de la taille de la bibliothèque, dont les actions comme les projets sont multiples, et qui sont portés en réseau sur douze équipements nécessite de veiller à l'efficacité de la communication interne, à la clarté des circuits d'arbitrage et de décision, et à la dimension transversale des réflexions, des chantiers et des projets.

En matière de transversalité en particulier, il s'agit d'améliorer et préciser le fonctionnement des commissions. Ces commissions thématiques régulières réunissent des participant-es de l'ensemble du réseau, actuellement sur différents domaines documentaires (musique, cinéma, documentaires, périodiques...), sur la numothèque, sur le public jeunesse, sur l'action culturelle, sur le Printemps du livre et sur la question des réseaux sociaux. Ce sont des lieux d'échange et d'information, mais aussi de collaboration et de projet en transversalité, qui permettent aux agent-es des différentes bibliothèques de travailler ensemble. Ces commissions, précieuses pour construire une "culture réseau", nécessitent d'être actualisées dans leurs périmètres et leurs objectifs comme dans leur fonctionnement (feuilles de routes et objectifs ; relais, cadrage et validation en direction ; temps de travail dédié ; mise en lien de la composition avec les fonctions des agent-es et intégration des missions aux fiches de postes des participant-es comme des coordinateurs-trices). Par ailleurs, certaines commissions s'essouffent tandis que de nouveaux thèmes émergent et pourraient donner lieu à de nouveaux échanges. Il convient ainsi de retravailler cette structuration transversale, qui n'a pas été interrogée depuis plusieurs années, et a été qui plus est mise à mal par la crise sanitaire, au cours de laquelle de nombreuses réunions ont été longuement suspendues, et certains liens distendus.

Il s'agit également de favoriser la mobilité interne, et de resserrer les liens entre les équipements et les équipes, par exemple en renforçant le dispositif "Trois jours ailleurs" permettant à un-e agent-e de travailler dans un autre équipement que le sien pendant trois jours, mais aussi de mettre en place un livret d'accueil pour les nouveaux-elles arrivant-es, de favoriser les échanges de pratiques et de mieux organiser la transmission des compétences.

En termes de communication interne, il est identifié le besoin d'étudier et établir une nouvelle organisation de partage et de diffusion à tou-te-s de l'information et des documents de référence, dans de meilleures conditions d'accès et de temporalité (partage des documents en réseau, usage de l'intranet de la Ville, infolettre interne...).

➤ **Etablir et formaliser des procédures pour stabiliser, harmoniser et partager les usages professionnels**

La formalisation et la diffusion de documents cadres destinés au public, comme la charte de politique documentaire, le règlement intérieur ou la charte des accueils de groupes, est nécessaire pour faire connaître, rendre librement accessible et donner à comprendre aux usager-es le fonctionnement et les missions de la bibliothèque.

De même, l'établissement de documents internes de référence est destiné à mieux accompagner la connaissance des procédures et des usages professionnels, notamment auprès des nouveaux-elles arrivant-es, à harmoniser les pratiques face aux publics et garantir aux usager-es une égalité d'accès au service dans les différentes bibliothèques, tout en appuyant les agent-es dans leur relation aux publics.

➤ **Encourager et développer la formation des professionnel-les**

En accompagnement de la mise en place de la technologie RFID et des automates de prêt et de retour, et avec le développement de la numothèque, il convient de poursuivre les formations collectives positionnées en priorité sur les nouvelles postures d'accueil et sur le numérique en bibliothèque (acquisitions, signalement et transition bibliographique, médiation numérique des contenus, éditorialisation, écriture pour le web).

Par ailleurs, les projets structurants du Plan lecture que constituent la préfiguration de la nouvelle bibliothèque, la conduite des opérations de réaménagement de certains équipements ou encore la réinformatisation du réseau nécessitent une montée en compétence progressive de l'ensemble des cadres et agent-es : afin de réactualiser certaines compétences si nécessaire, par une ouverture professionnelle sur les récents projets menés ou réalisés ailleurs, afin également de développer et mettre en oeuvre un fort accompagnement au changement, mais aussi afin de pouvoir travailler en concertation et en mode projet, dans l'implication active de tou-te-s.

➤ **Améliorer les espaces de travail des agent-es**

Au-delà du manque de surface et/ou de modularité dans l'aménagement de certains espaces pour l'accueil des publics, notamment en termes de lieux de rencontre et de convivialité, de nombreux équipements du réseau nécessitent de repenser et d'améliorer également les espaces de travail des équipes : la plupart des bibliothèques disposent d'espaces de travail interne trop exigus, et les agent-es sont parfois à l'étroit (bureaux saturés ou inexistantes, manque d'espace de stockage...). Selon les besoins spécifiques de chaque bibliothèque, un travail est donc à mener, en collaboration étroite avec le service de prévention de la Ville, pour améliorer l'ergonomie des aménagements.

Il a également été identifié le manque de lieux de rencontre et de réunions. La crise sanitaire a fortement éloigné les agent-es et limité les rencontres et les échanges physiques : en termes de pilotage pour l'équipe de direction comme de projets et d'échanges pour l'ensemble des équipes, dans un service qui fonctionne en réseau, ces espaces sont nécessaires à l'échange et à la réflexion, à l'harmonisation et à la mutualisation, à la productivité collective.

Axe 5 - Structurer les relations aux partenaires

Dans le cadre de ses missions et de son action, la bibliothèque est en lien avec de nombreux partenaires, au niveau local, régional et national. Si ces partenariats sont plutôt bien institutionnalisés et encadrés dans leur dimension nationale et régionale, leur structuration à l'échelle locale sur le territoire est à poursuivre et développer davantage encore. Ainsi, il s'agit de renforcer la connaissance partagée et la complémentarité de l'action de la bibliothèque avec ses partenaires, en particulier les acteurs sociaux, éducatifs et culturels du territoire, afin de pouvoir concerner de nouveaux publics.

De fait, les bibliothèques assument au quotidien un fort rôle social auprès des habitant-es : par l'intégration et la reconnaissance de l'importance de cette mission et de cette réalité de terrain, la bibliothèque a vocation à mieux faire connaître les ressources et l'offre qu'elle développe et propose pour certains publics auprès des partenaires qui les accompagnent également au quotidien.

De même, le rôle pédagogique et éducatif de la bibliothèque appelle de nombreux échanges avec les professionnels de l'enseignement et de l'éducation, dans la perspective d'adapter ses propositions aux objectifs d'éducation artistique et culturelle des élèves, mais aussi de contribuer pleinement à la réussite éducative et à la construction de la citoyenneté des enfants et des adolescent-es, tout en se positionnant en lieu ouvert à la mixité des publics, pour favoriser la rencontre et « faire communauté » au cœur de l'espace public.

En matière proprement culturelle, l'ambition portée par cette orientation est de placer la bibliothèque comme un acteur culturel à part entière, au cœur du territoire, avec une programmation culturelle structurée par une dimension de soutien à la création, mais également par l'enjeu de placer la médiation des collections et des contenus au centre des propositions, dans une ambition de transmission des savoirs, d'ouverture sur le monde et de découverte culturelle qui reste au cœur de sa mission. Enfin, il s'agit de poursuivre le développement de la coopération patrimoniale, déjà en cours avec plusieurs projets, autour des enjeux du signalement, de la conservation et de la sauvegarde des collections d'une part, mais aussi de leur valorisation via la numérisation et l'accessibilité en ligne, pour faire connaître et rayonner le patrimoine de Grenoble.

5-1 Renforcer la complémentarité et les partenariats avec les acteurs culturels et professionnels du territoire

➤ Poursuivre le développement de la collaboration avec les services culturels municipaux

Cette collaboration peut prendre plusieurs formes : des temps d'échanges réguliers des professionnelles autour de la question des publics spécifiques, des propositions de parcours d'action culturelle communs à plusieurs équipements, une programmation d'expositions croisées, un travail sur les plans d'urgence, la participation aux parcours thématiques de la Ville d'art et d'histoire (VAH) programmés pour les scolaires dans divers équipements municipaux (Stendhal, patrimoine bâti...)...

➤ Travailler en partenariat avec les acteurs culturels du territoire

Grenoble est riche de nombreux acteurs culturels. Dans le cadre de sa programmation, la bibliothèque souhaite contribuer à valoriser la scène culturelle locale, en offrant un lieu d'accès à la création auprès

des publics. Sans caractère exclusif ni exhaustif, il s'agit de travailler en partenariat avec les opérateurs culturels présents sur le territoire, dans les domaines de l'art, du cinéma ou de la musique, mais aussi du spectacle vivant, du conte... De même, le relais de la production scientifique et de savoir notamment développée à Grenoble est au cœur des missions d'accès et de démocratisation, dans les domaines culturels comme des sciences humaines ou appliquées.

Pour ce qui concerne le livre, la bibliothèque a vocation à participer pleinement à la vie littéraire à Grenoble. Plus particulièrement, il s'agit de travailler davantage encore en partenariat avec les libraires, avec lesquels la bibliothèque est déjà en collaboration pour ses achats de documents, afin de solliciter leur expertise et leur connaissance du monde du livre pour travailler plus étroitement des propositions communes de programmation littéraire et d'invitation d'auteur-es, au fil de l'année mais aussi à l'occasion de certains événements culturels : Partir en livre, le Mois des p'tits lecteurs ou encore les résidences d'auteur-es programmées par la bibliothèque sont autant d'occasions de collaborations étroites avec les libraires à l'occasion de la venue d'auteur-es à Grenoble, comme bien sûr le Printemps du livre.

➤ **Développer des actions avec les autres institutions culturelles et professionnelles aux niveaux métropolitain, régional et national**

On peut citer notamment les partenariats suivants :

- > avec les services culturels et associations culturelles de l'université Grenoble Alpes ;
- > avec les bibliothèques de la région, en lien également avec l'association Auvergne Rhône-Alpes - Livre et lecture (ARALL), mais également d'autres bibliothèques municipales et universitaires françaises
- > avec la BnF (convention de pôle associé documentaire) ;
- > avec l'Association de développement et de recherche sur les artothèques (ADRA) ;

Sur le plan professionnel, il s'agit de faire vivre les liens interprofessionnels avec les organismes de formation à l'échelle du territoire et au-delà, en lien avec le service formation de la Ville : l'IUT2 de Grenoble (Parcours Métiers du livre et du patrimoine), le Centre national de la fonction publique territoriale, Médiat Rhône-Alpes et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (enssib).

5-2 Définir et réaffirmer le rôle social de la bibliothèque en lien avec les autres acteurs du territoire

➤ **Poursuivre et renforcer la collaboration avec les acteurs de proximité**

Ouvertes à tous les publics en accès libre, les bibliothèques assument au quotidien un rôle social important auprès des habitant-es. Cependant ce rôle n'est pas toujours bien identifié ni connu par les nombreux autres acteurs à vocation sociale, publics comme associatifs, qui agissent sur le territoire. Par l'établissement d'une cartographie des acteurs de proximité et la mise en œuvre de rencontres régulières, en développant une connaissance mutuelle approfondie des acteurs sociaux et des publics à l'échelle de son territoire, la bibliothèque doit ainsi entretenir, renforcer et diversifier ce travail, et son

interaction directe avec les partenaires qui accompagnent au quotidien les publics qu'elle souhaite davantage encore concerner : associations de quartiers, associations et clubs sportifs, maisons de l'enfance ou maisons des jeunes et de la culture... L'objectif de cet échange est de mieux comprendre et percevoir les attentes des publics, en particulier ceux qui ne fréquentent pas les bibliothèques, de gagner en diversité et en mixité dans la fréquentation, de concerner et capter des publics nouveaux, et d'agir en meilleure complémentarité avec les forces vives existant dans chaque quartier sur le territoire, pour amener les publics, notamment les adolescent-es et les jeunes adultes, à découvrir et se saisir de la bibliothèque et de ses ressources.

➤ **Préciser et structurer la complémentarité avec certains acteurs de proximité**

Réaffirmer la dimension sociale des bibliothèques, notamment dans leur caractère de proximité, implique de reposer la complémentarité de la bibliothèque avec les acteurs de territoires. Une meilleure connaissance réciproque des missions, des moyens et des objectifs doit permettre de mieux définir la place de chacun et d'accompagner les publics de manière plus ciblée. C'est le cas notamment avec les maisons des habitant-es, pour ce qui concerne par exemple le périmètre de l'informatique, en termes d'accès à l'e-administration et d'accompagnement des usager-es, ou encore avec le CCAS, dans d'autres domaines d'action et d'intervention.

L'amélioration de la structuration de ce partenariat a pour objectif de capter et concerner de nouveaux publics dans l'offre de services et d'accompagnement, de mieux orienter et servir les usager-es, d'agir en complémentarité dans les projets et les objectifs mis en œuvre, mais également pour les professionnel-les de partager et croiser la connaissance de terrain développée de part et d'autre pour alimenter l'analyse des situations et la recherche de solutions.

5-3 Redéfinir le rôle éducatif de la bibliothèque en lien avec les autres acteurs du territoire

➤ **Faire évoluer l'accueil des scolaires**

Les enfants sont amenés à rencontrer les bibliothèques au cours de leur parcours scolaire à plusieurs occasions : pour faire leurs devoirs, un exposé, rechercher des informations sur Internet, emprunter un livre conseillé par un-e enseignant-e, être accueilli par les bibliothécaires lors d'un "accueil de classes".

Cet accueil des scolaires participe de plusieurs enjeux : la découverte d'un équipement public, d'une bibliothèque avec l'objectif que ce lieu puisse devenir familier aux enfants. L'accueil des classes permet également d'appréhender et de découvrir le livre et la lecture. L'accueil des scolaires est une activité importante : en 2019, elles ont accueilli 466 classes primaires publiques avec une moyenne de deux séances par classe. Ces accueils se déroulent actuellement la plupart du temps quand les bibliothèques sont fermées au public. Cela ne permet pas aux enfants de rencontrer les publics de la bibliothèque.

Les modalités des accueils des classes ont conduit les bibliothécaires du réseau à s'interroger sur le sens de cette action, la diversité des pratiques, la communication et les liens avec l'éducation nationale, le temps de travail investi... : à l'occasion du premier confinement au printemps 2020, une enquête a été menée sur un mode participatif, amenant 63 réponses. Les questions majeures remontées par les réponses au questionnaire concernent en particulier un manque d'objectifs partagés, d'échanges et

d'évaluation avec l'enseignant-e. Le lien qui doit être fait avec l'éducation artistique et culturelle (EAC) n'est pas suffisamment présent.

En 2021-2022, l'expérimentation de nouvelles modalités d'accueil sous forme de parcours a été menée dans trois bibliothèques. Il s'agit à présent d'évaluer et de poursuivre cette évolution, tout en dimensionnant le nombre de ces accueils au regard de la capacité de la bibliothèque à les assurer, en les inscrivant dans un objectif d'EAC davantage partagé avec les enseignant-es comme dans le cadre des actions qu'elle souhaite mener pour continuer de développer la lecture et l'accès au livre, dans une dynamique d'aller vers une autonomie de la fréquentation de la bibliothèque par les enfants et les familles.

➤ **Réaffirmer le rôle de la bibliothèque des relais lecture vers les établissements scolaires**

La bibliothèque a vocation à apporter un accès au livre et aux collections auprès des professionnel-les, en particulier les enseignant-es dans les écoles. A Grenoble, c'est la bibliothèque des relais lecture qui assure cette mission pour le réseau. Ce rôle de bibliothèque ressource doit être repositionné auprès des professionnel-les, principalement les enseignant-es des écoles et les éducateurs-trices de jeunes enfants en crèches, mais aussi les associations et l'ensemble des professionnel-les ou des collectivités susceptibles de solliciter ce service.

➤ **Structurer les liens avec la direction éducation jeunesse (DEJ)**

Il s'agit d'établir une feuille de route entre la DEJ et la bibliothèque municipale pour formaliser leurs actions de façon à être plus lisibles et complémentaires concernant en particulier le développement du livre et de la lecture et l'apprentissage de la citoyenneté.

La contribution de la bibliothèque à l'animation de la Cité éducative, dont la programmation est financée et soutenue par l'Etat sur la période 2022-2024 (3 ans) pour les secteurs 5 et 6 de la ville de Grenoble, vient s'inscrire dans ce cadre. Ce dispositif concerne sur un périmètre donné l'accompagnement des enfants, jeunes et familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, grâce à la fédération et la coopération des différents acteurs de l'éducation scolaire mais aussi péri-scolaire (champs social, loisirs, culture, sports...).

➤ **Structurer le partenariat avec les autres acteurs du territoire**

- La délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) de l'académie de Grenoble ;
- Les collèges et les lycées (enseignants et documentalistes) notamment dans le cadre du Printemps du livre et de la vie littéraire ainsi que dans celui de l'éducation aux médias (EMI).

5-4 Coopérer autour des collections patrimoniales

Les collections patrimoniales conservées à la bibliothèque d'étude et du patrimoine donnent lieu à un grand nombre de projets menés en lien avec des partenaires au niveau local, régional, national et même international.

➤ **Suivre et mettre en œuvre les conventions signées avec l'État et d'autres partenaires au niveau national**

> Avec l'Etat dans le cadre de la mise à disposition des conservateurs-trices 2022-2024

- Achever le plan d'urgence pour la sauvegarde des collections en cas de sinistre et former les équipes ;
- Signaler les collections patrimoniales dans le Catalogue collectif de France : versement des notices dans la Base patrimoine et amélioration du signalement des archives et manuscrits dans le Catalogue général des manuscrits (CGM) ;

> Avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) :

- Mettre en œuvre la convention de coopération numérique pour PaGella dans le cadre de Gallica marque blanche ;
- Pour les périodiques, élaborer le calendrier de travail en vue d'établir la Bibliographie de la presse française politique et d'information générale (BIPFPIG) dans le département de l'Isère ;

➤ **Participer à la coopération régionale**

> Avec l'ARALL :

- Participer aux commissions patrimoine et s'impliquer dans les projets portés par Lectura + ;
- Participer au plan de conservation partagée des périodiques ;

> Avec le département de l'Isère :

- Poursuivre l'axe de coopération dans le domaine des musées et de la valorisation du patrimoine (valorisation, médiation, expositions) ;

> Avec l'enseignement supérieur et la recherche :

- Renouer et développer le lien avec les chercheurs, l'université, en particulier l'Université Grenoble Alpes, et les partenaires potentiels, en créant un réseau professionnel plus dense et plus actif autour des collections ;
- Etre proactif pour proposer des sujets d'étude et de recherche aux étudiant-es.

Axe 6 - S'engager dans la transition écologique et environnementale

Dans la concrétisation de chacun des axes de son PCSES comme dans le suivi de ses activités, la bibliothèque s'engage résolument dans la transition écologique et environnementale, en mettant en œuvre différents objectifs.

➤ **Sensibiliser, informer, réfléchir, partager et débattre avec le public**

Les thématiques liées à la transition écologique et environnementale ont vocation à être présentes en tant que telles dans le cadre de la programmation culturelle et pédagogique de la bibliothèque (rencontres, débats, expositions, ateliers...) comme dans la médiation des contenus et documents consacrés à ces sujets.

➤ **Agir pour réduire l'empreinte environnementale de la bibliothèque**

Il s'agit d'analyser les possibilités d'évolution des pratiques en termes de circuit du document, en lien avec la chaîne du livre : transport ; entretien, réparation et conservation ; équipement des documents... Avec pour objectif de réduire le recours aux impressions papier ou l'usage du plastique pour la protection des documents.

L'enjeu est également de contribuer à faire évoluer les pratiques, y compris numériques, vers davantage de sobriété.

➤ **Organiser la programmation culturelle de la bibliothèque dans une démarche d'éco-responsabilité**

Sont concernés la programmation à l'année comme les événements de plus grande importance, comme le Printemps du livre ou le Mois des p'tits lecteurs, dans les modalités de transport des matériels et intervenant-es, d'aménagement des espaces, de communication, de restauration...

➤ **Intégrer les enjeux de développement durable et de réduction de la consommation énergétique au cœur des projets bâtimentaires à venir**

➤ **Poursuivre la formation et l'accompagnement au changement à destination des professionnel-les sur ces enjeux**

4. Annexes

1. Délibérations et conventions structurantes 2018-2022

- > **5 novembre 2018** : Convention de mise à disposition de conservateurs généraux et de conservateurs de bibliothèques par l'État à la ville de Grenoble 2019-2021 ;
- > **25 mars 2019** : Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Orientations du Plan lecture 2018-2025 ;
- > **4 novembre 2019** : Contrat Territoire Lecture (CTL) entre la ville de Grenoble et l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ; 3 axes (Printemps du livre et Saisons du livre ; structuration de l'EAC (Education artistique et culturelle) ; dimension participative) ;
- > **8 novembre 2021** : Convention de mise à disposition de conservateurs-trices généraux-rales et de conservateurs-trices des bibliothèques par l'État à la ville de Grenoble 2022-2024.

Numérique

- > **14 mai 2018** : Ouverture des données des équipements culturels de la ville de Grenoble ;
- > **5 novembre 2018** : Bibliothèque numérique de référence, 2^e labellisation BNR ;
- > **17 décembre 2018** : Convention de gestion dans le cadre de la numothèque métropolitaine ;
- > **13 mai 2019** : Convention avec le département de l'Isère (Médiathèque départementale) – Mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture de ressources documentaires numériques en ligne pour la lecture publique ;
- > **16 mai 2022** : Renouvellement de la convention de coopération numérique entre la ville de Grenoble et la Bibliothèque nationale de France (BnF) dans le cadre de Gallica marque blanche.

Politique documentaire

- > **5 novembre 2018** : Adoption de la charte de conservation dans les bibliothèques ;
- > **13 mai 2019** : Convention de pôle associé documentaire avec la Bibliothèque nationale de France et conventions associées ;
- > **25 juillet 2020** : Renouvellement pour cinq ans de la convention de coopération de pôle associé documentaire entre la Bibliothèque nationale de France et la ville de Grenoble.

Relations partenariales

- > **8 juillet 2019** : Convention-cadre ville de Grenoble – enssib (Ecole nationale supérieure des bibliothèques et des sciences de l'information) ;
- > **4 novembre 2019** : Convention de partenariat 2019-2021 avec l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Livre et lecture, relative au portail internet commun Lectura Plus.

2. Délibération municipale du 25 mars 2019 : Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Orientations du Plan lecture 2018-2025



Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 038-213801855-20190325-D20190325_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 mars 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Georges BURBA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Claus HABFAST
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER

Absents excusés :

Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Marina GIROD DE L'AIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20190325_3 - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Orientations du Plan lecture 2018-2025.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 038-213801855-20190325-D20190325_3-DE

SEANCE DU 25 MARS 2019

3-(14455). AFFAIRES CULTURELLES.: Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Orientations du Plan lecture 2018-2025.

Madame Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

Les bibliothèques ont été l'objet d'une mobilisation soutenue ces dernières années, par laquelle les Grenobloises et les Grenoblois nous ont signifié leur attachement à ce service public qui joue un rôle particulier dans la politique culturelle municipale. Nous partageons cette promesse démocratique que porte une politique de lecture publique ouverte, universelle, qui nourrit le désir d'émancipation de toutes et tous.

C'est pour cela que nous avons lancé, à la fin de l'année 2017, le « Plan lecture 2018-2025 » : une démarche méthodique et approfondie d'analyse, d'évaluation, d'échanges et de débats pour reposer les fondamentaux de la bibliothèque grenobloise et construire une politique résolue, pour **ouvrir davantage et ouvrir mieux les bibliothèques à celles et ceux qui les fréquentent, mais aussi et surtout à celles et ceux qui ne les connaissent pas encore.**

La bibliothèque municipale de Grenoble d'aujourd'hui est l'héritière d'un engagement historique pour la lecture publique. Elle compte **des ressources nombreuses et de grande qualité** : son personnel, et ses collections. Elle s'appuie particulièrement sur un réseau de proximité dense, qui traduit l'importance que les Grenobloises et Grenoblois donnent aux bibliothèques à Grenoble comme **les lieux de la proximité culturelle et sociale.**

Le travail mené depuis dix-huit mois nous mène à vous proposer de passer un nouveau cap.

Les étapes de la définition du Plan lecture

De novembre 2017 à janvier 2019, le Plan lecture a été construit en associant usagers et non-usagers tout en menant un nécessaire travail et dialogue interne.

En décembre 2017, des données chiffrées concernant le réseau de lecture publique et son positionnement au regard de villes de taille équivalente ont été présentées et publiées.

Du 18 avril au 5 mai 2018, la Ville de Grenoble a mené une grande enquête quantitative et qualitative sur les pratiques et attentes des habitant-e-s du bassin grenoblois (Grenoblois-e, non Grenoblois-e, usagers et non-usagers du réseau) en matière de lecture publique : enquête téléphonique auprès de 1 010 habitant-e-s de la métropole grenobloise âgé-e-s de plus de 15 ans représentatif-ive-s de la population en termes de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnel et de taille de commune et enquête en ligne à laquelle 1 582 personnes ont répondu. Les résultats montrent une fréquentation qui n'est pas à la hauteur des investissements, une méconnaissance du réseau de lecture publique et la difficulté de capter certains publics, les publics jeunes en particulier, par une offre classique de bibliothèque.

Les 19 et 20 juin 2018, une délégation de la Ville de Grenoble s'est rendue dans les villes du Havre et de Caen afin de visiter les bibliothèques Oscar Niemeyer et Alexis de Tocqueville ouvertes en 2015 et 2017 et d'évoquer les questions liées à la lecture publique dans ces deux villes, de taille équivalente à celle de Grenoble, ayant recomposé leur réseau de bibliothèques ces dernières années. Le 21 juin 2018, des rencontres professionnelles ont permis de réfléchir

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 038-213801855-20190325-D20190325_3-DE

à partir d'expériences et de projets menés dans d'autres collectivités (Bayeux, Saint-Lô, Brest...).

Par ailleurs, des formations et des déplacements ont été proposés à tous les agents afin de construire une culture commune et d'élargir les réflexions. Des temps d'échanges et de réflexions (réunions, ateliers) ont également été organisés en interne.

En octobre 2018, ces étapes ont permis à la bibliothèque d'aboutir à une synthèse ou livre de propositions organisées autour de sept axes regroupant à la fois des propositions nouvelles et des actions déjà menées : 1. faciliter l'accès à la bibliothèque pour tous les publics, 2. faire des bibliothèques des lieux plus ouverts, 3. repenser l'offre de contenus et son évolution, 4. faire des bibliothèques des lieux de rencontre, de dialogue et de découverte, 5. favoriser la participation des usagers, 6. être visible et utile dans un monde digital/participer à l'inclusion numérique, 7. structurer et prioriser les partenariats avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux.

Les 12, 15 et 17 novembre 2018, trois débats publics ont été organisés afin de permettre aux citoyens intéressés de prendre connaissance des principaux résultats du travail initial de diagnostic, de prendre connaissance et d'enrichir le livre de propositions de la bibliothèque municipale et de proposer une priorisation des 7 grandes thématiques de propositions pour indiquer aux élus celles à travailler en priorité.

Les participants au débat public ont montré leur attachement à la proximité, leur vigilance quant au numérique et pointent l'importance de l'accès pour le public adolescent. Trois des sept thématiques se dégagent en terme de priorités : « faciliter l'accès », « des lieux plus ouverts », « des lieux de rencontres ».

L'ensemble des étapes de la démarche a été mis en ligne sur la page Plan lecture du site web de la Ville.

Agir pour des bibliothèques ouvertes, fréquentées par toutes et tous

L'enquête des publics menée en 2018 montre que la bibliothèque municipale accueille un public fidèle : 44 % des usagers des bibliothèques de Grenoble fréquentent les bibliothèques plusieurs fois par mois contre 21 % en moyenne nationale (*Source, ici et mentions suivantes : Ministère de la culture-TMO, Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*). Ils sont davantage lecteurs : 53 % des usagers Grenoblois contre 43 % des usagers des bibliothèques municipales en France ont lu plus de 10 livres au cours de l'année écoulée.

La satisfaction élevée des usagers tient à l'accueil et à l'offre de contenus pour lesquels la Ville de Grenoble consacre des moyens importants. Les bibliothèques de Grenoble répondent bien aux attentes des publics lecteurs.

Mais l'analyse montre également un décrochage de la fréquentation des bibliothèques de Grenoble. Le pourcentage d'usagers au cours de l'année écoulée (un usager est une personne ayant fréquenté au moins une fois une bibliothèque au cours des 12 derniers mois), soit 33 %, se situe en dessous des moyennes nationales, inférieur de 7 points par rapport à la moyenne nationale (40%) et de 12 points par rapport à la moyenne observée sur le segment des villes de 100 000 à 200 000 habitants (45%). Ce pourcentage de 33 % est proche du pourcentage d'usagers enregistré en moyenne nationale en 2005 (35%) (*Source Enquête 2005 du Credoc pour le Ministère de la culture et de la communication*). Les résultats de l'enquête sont en cohérence avec les décomptes réalisés au sein du réseau, qui témoignent d'une érosion régulière de la fréquentation depuis une dizaine d'années.

La captation des 15-24 ans est un sujet de préoccupation particulier : en moyenne nationale 53 % des 15-24 ans ont fréquenté une bibliothèque au cours des 12 derniers mois contre 28 % des Grenoblois de la même tranche d'âge. Ce public est difficile à capter par une offre

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 038-213801855-20190325-D20190325_3-DE

classique de bibliothèque : il est identifié comme un public d'opportunité, fréquentant sans inscription, moins attaché à la lecture et ayant des motivations de fréquentation différentes et des pratiques moins soutenues et plus irrégulières.

De surcroît, 20 % des personnes interrogées ayant un niveau de diplôme inférieur au bac fréquentent les bibliothèques municipales (la moyenne nationale s'élevant à 33%).

L'enquête donne également à voir les raisons exprimées de la non-fréquentation des bibliothèques. Parmi elles, figure le sentiment (43%) que ce que proposent les bibliothèques en général ne les attire pas, qu'ils n'en ressentent pas le besoin (22%) ou préfèrent acheter leurs contenus culturels en magasin (24%), en ligne (17 %) ou y accéder via des plateformes de streaming (9%).

Toutes les possibilités sont à explorer pour renforcer le lien qui unit une bibliothèque aux habitants. Parmi elles, beaucoup sont portées au quotidien par le service de la bibliothèque municipale : actions culturelles, travail sur la qualité d'accueil, partenariats, actions d'« aller vers », accompagnement de la diversité des publics dans une approche de soutien à la création (comme en témoigne le dispositif de résidences d'auteurs lancé en 2018 avec le soutien du CNL). Ces actions sont à accentuer encore dans une approche d'accessibilité et d'universalisme proportionné : s'adresser à toutes et tous et corriger les fragilités repérées, tout en réduisant les inégalités.

Ces éléments posent la nécessité d'engager une politique approfondie de fréquentation pour susciter l'envie de ces « non-usagers » tout en préservant le lien très qualitatif construit avec les usagers actuels des bibliothèques de Grenoble. Ainsi, cette politique de fréquentation doit être portée en préservant les richesses et particularités du réseau grenoblois. Pour cela, il est nécessaire de définir ce qu'est une bibliothèque, spécifiquement à Grenoble.

Ce qu'est une bibliothèque, à Grenoble

La bibliothèque est le lieu culturel de la proximité sociale. Elle est la porte d'entrée principale de la politique culturelle. Par son universalité d'accès, la pluralité des contenus, l'excellence du patrimoine et les services de qualité qu'elle propose, la bibliothèque est un monde culturel à part entière. La bibliothèque peut être aussi, par goût du lieu et par capillarité, la première marche vers d'autres cultures et d'autres lieux culturels parfois plus difficiles d'accès. La bibliothèque est un outil qui répond au droit de toute personne d'accéder à la culture permettant la pleine citoyenneté. Investir dans les bibliothèques répond à un enjeu républicain et à un devoir de société et permet au citoyen, librement, de faire culture.

Issue du mouvement des Lumières, la bibliothèque publique de Grenoble a construit, depuis plus de deux cents ans, une histoire riche et singulière. S'installant dans les quartiers dans les années 1970 et maillant la ville, elle a accompagné son développement, au plus proche des habitants, proposant des services souvent novateurs. Ses fondations reposent sur une politique active de développement du livre et de la lecture, augmentée plus tard par d'autres médias. Le réseau a assumé sa responsabilité culturelle, éducative et sociale à partir de valeurs fortes issues de l'éducation populaire. Dans une ville où les acteurs culturels et du livre sont nombreux et où le tissu associatif est très dense, la bibliothèque n'a pas agi seule et a engagé son action avec les partenaires de tout statut.

Toutes les actions menées doivent être tournées vers un même objectif : créer des opportunités, donner envie au public de pousser la porte de ces lieux d'information, de savoir, de culture et de loisirs pour les faire profiter de leur pouvoir émancipateur. La bibliothèque est ouverte à toutes et tous, sans distinction. Elle n'est pas un lieu qui stigmatise. En donnant accès à des ressources diversifiées et en mêlant les publics, la bibliothèque, lieu d'accueil et de vie, sur place ou à distance, porte l'universalité des situations humaines, favorise

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 038-213801855-20190325-D20190325_3-DE.

l'ouverture à d'autres cultures que la sienne et l'usage collectif tout en garantissant la liberté individuelle.

Suivant les principes énoncés dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels en 2007 qui promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits humains fondamentaux, la bibliothèque, comme ressource et lieu de l'interaction des cultures, doit pouvoir garantir une liberté individuelle et instaurer une relation de qualité de personne à personne pour permettre à chacun de vivre son identité culturelle.

Les bibliothèques (appelées ailleurs médiathèques) de Grenoble défendent aujourd'hui cette ambition de la proximité sociale et de la relation humaine qui crée du sens. Dans le monde, ouverte et vigilante à toutes ses évolutions, numériques et sociétales, la bibliothèque participe à une éducation propre à développer l'esprit critique, soutient la création et rapproche de la culture et des arts. Ce service public, auquel les Grenoblois sont très attachés, a les capacités de se transformer en conservant ses valeurs, à retrouver une fonction urbaine forte et à faire, comme depuis toujours, une place au citoyen pour écrire son histoire.

Pour cela plusieurs orientations sont proposées :

- Pour une connaissance partagée : une politique documentaire ouverte et lisible, un numérique au service de l'humain

Encyclopédiques, multi-supports, favorisant tous les types de lecture et de consultation, les collections documentaires constituent le socle des services que propose la bibliothèque. Les professionnels ont à faire des choix dans une offre large et diversifiée, constituée de livres et revues, imprimés et numériques, de musique, cinéma, jeux, sur place ou en ligne. Sous la responsabilité de la cheffe de service de la bibliothèque municipale (dont l'indépendance dans la définition et la conduite du projet culturel et scientifique de la bibliothèque, et notamment en matière d'acquisitions, a été délibérée en février 2017 au même titre que les autres responsables d'équipements culturels), ces arbitrages seront établis et rendus publics dans le cadre d'une politique documentaire, globale et par équipements, claire et affirmée. Certaines collections pourront être mises en cohérence avec celles de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Enfin la documentation locale et régionale (le fonds dauphinois) et les collections patrimoniales devront être valorisées.

Les lignes directrices de la politique documentaire seront soutenues par une refonte de l'architecture informatique et une mise à niveau des logiciels et des services destinés à prendre en compte les évolutions métier (le changement des normes de catalogage en 2022 imposant une refonte logicielle), à améliorer les conditions de travail (traitement des collections et inventaire) et à proposer aux publics les services qu'ils attendent : un portail numérique (numothèque) efficace, des espaces numériques plus accessibles, la possibilité de s'inscrire en ligne, l'installation d'automates de prêt/retour, la circulation des documents dans le réseau. La mobilisation des investissements nécessaires à cette modernisation relève de la labellisation Bibliothèque numérique de référence subventionnée par l'État et a fait l'objet d'une délibération le 4/11/2018.

Les nouvelles techniques sont au service du projet et ne diminuent pas les effectifs. Le recours au numérique doit **servir l'humain avant tout**, en poursuivant trois grands objectifs : améliorer le service aux usagers, faciliter les conditions de travail des agents et les décharger des tâches sans valeur ajoutée, dégager du temps au personnel pour les publics et pour les horaires d'ouverture.

- Pour faciliter l'accès aux bibliothèques, en accord avec les temps de vie : adapter les horaires

Autour d'un cœur culturel, la bibliothèque est un lieu collectif qui répond à un besoin social fondamental : se rassembler, trouver refuge, se sentir appartenir. Elle participe de la sociabilité de la ville, y compris pour les personnes qui n'ont pas de lien intime avec le livre. Elle crée aussi de

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 038-213801855-20190325-D20190325_3-DE

l'expérience individuelle et institue un rapport au temps distinct de celui qui rythme le reste de la vie urbaine. Pour jouer pleinement ce rôle, elle doit être largement ouverte, ses horaires d'ouverture doivent être lisibles et correspondre aux temps de vie des habitants.

Les horaires d'ouverture des bibliothèques ont été fortement questionnés dans l'enquête des publics. Ainsi 25 % des usagers déclarent que les jours et horaires d'ouverture ne sont pas adaptés à leurs besoins et à leurs contraintes contre 14 % d'usagers insatisfaits sur cette question à l'échelle nationale (soit 11 points de moins). La part d'insatisfaits chez les répondants à l'enquête en ligne atteint même 38 %. La demande d'ouverture couvre l'ensemble des jours de la semaine (avec un « pic » d'attente sur le mercredi et la fin de semaine) et se caractérise également par des attentes d'ouverture en soirée (après 18h30). A la question ouverte sur les trois aspects que les usagers et anciens usagers souhaiteraient voir améliorer en priorité dans les bibliothèques de Grenoble, l'extension des horaires et jours d'ouverture arrive en premier avec 27 % des réponses. La question des horaires a également fait l'objet de propositions lors du débat public.

Il est certain que l'amélioration de l'accès aux bibliothèques passe par l'élargissement et l'adaptation des horaires ainsi que par une meilleure lisibilité et complémentarité de ceux-ci à l'échelle du réseau. La mise en œuvre de cette adaptation des horaires ne peut être que progressive dans le respect de l'articulation des temps professionnels et personnels et du nécessaire dialogue social.

L'évolution des horaires passe par l'amélioration de l'articulation des différents rythmes de vie et l'étude de l'organisation temporelle du territoire. Comme le préconise le plan national pour les bibliothèques, la réflexion et la mise en œuvre de l'adaptation et de l'extension des horaires d'ouverture seront accompagnées d'un diagnostic temporel de territoire qui permet de croiser d'une part les rythmes de vie et les attentes des usagers et d'autre part le rythme de l'offre : horaires de l'offre de lecture publique, créneaux utilisés par les usagers, contraintes liées au fonctionnement du service. Ce croisement doit permettre de repérer les discordances éventuelles et les pistes d'amélioration et d'adapter les horaires d'ouverture aux besoins et aux usages.

- Pour une bibliothèque qui ne demande pas de comptes : mettre en place la gratuité totale des bibliothèques

Première marche vers d'autres cultures, lieu de la proximité sociale, espace de rencontre non commercial, la bibliothèque est le lieu du commun, de la connaissance partagée, où chacun-e est bienvenu-e, quels que soient sa situation socio-économique, ses affinités, son rapport à l'écrit. Le rapport financier induit par le paiement d'un abonnement comme par les pénalités de retard interfère dans la relation entre les usagers et les personnels des bibliothèques.

Que le coût d'inscription soit identifié comme modique ou important, il constitue une barrière symbolique et financière à l'accès le plus large à l'ensemble des services d'une bibliothèque, notamment aux usagers et non-usagers dont le rapport au livre n'est pas régulier et qui ne perçoivent pas les bibliothèques comme leur étant destinées. Au contraire du logement, du transport ou de l'alimentation, l'inscription à la bibliothèque ne correspond pas à une dépense contrainte indispensable à la survie. Abaisser la barrière de l'inscription payante à la bibliothèque, c'est faire le choix d'une politique de lecture publique qui nourrit l'envie de culture et de citoyenneté pour tous les publics, car elle bénéficie à toutes et tous : la bibliothèque et ses collections sont un bien commun.

C'est aussi remédier aux stratégies de contournement (usage familial de cartes enfant par exemple) développées par les usagers lorsque les tarifs sont différenciés.

La collecte des droits d'inscription représente un coût non négligeable pour la collectivité, essentiellement en temps humain. Elle engendre un fonctionnement administratif et financier souvent complexe et empêche la circulation fluide des agents de bibliothèques entre les postes de service au public. Le passage à la gratuité doit permettre aux agents de libérer du temps pour le redonner aux publics et pour les horaires d'ouverture.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 038-213801855-20190325-D20190325_3-DE

L'incidence de la gratuité sur l'inscription en bibliothèques est vérifiée, comme en témoignent les exemples récents de Bordeaux ou Besançon. A contrario, l'incidence sur la fréquentation des bibliothèques d'une tarification est également identifiée (la fréquentation de la bibliothèque d'Autun a ainsi chuté de 30 % avec la mise en place d'une inscription payante).

Aujourd'hui, 66,7 % des inscriptions bénéficient déjà de la gratuité : usagers de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux et leurs ayants droits, demandeurs d'asile territorial ou politique. Il vous est proposé de mettre en place la gratuité totale des bibliothèques (l'annexe 1 détaille les tarifs au 1^{er} juillet 2019).

- Pour des lieux publics dans une ville de rencontres : investir pour des bâtiments ouverts et attractifs

La fréquentation basse et en baisse constante depuis une dizaine d'années implique de réinterroger les lieux et les services ainsi que leur adaptation à des publics hétérogènes qui recherchent des lieux du livre mais aussi des lieux d'échanges et de découverte comme l'a montré le débat public. La bibliothèque ne peut jouer son rôle de service culturel et de proximité sociale qu'à plusieurs conditions : un personnel formé, des moyens suffisants et des lieux adaptés et modulables. C'est cette dernière condition qui est insuffisamment remplie aujourd'hui.

L'objectif du plan lecture est de structurer un réseau de proximité qui fait la force des bibliothèques de Grenoble autour de deux équipements spécifiques : la bibliothèque d'étude et du patrimoine, qui doit conquérir une dimension de « lieu de vie » en profitant de sa localisation en entrée de cœur de ville, et un équipement jouant le rôle de « tête de réseau » du maillage de la lecture publique à Grenoble.

Un réseau de proximité au plus près des habitants

Un premier état des lieux des bibliothèques a été réalisé en décembre 2017 et nécessite d'être consolidé afin de préciser le rayonnement de chacune, la spécificité de ses publics et de son projet, les investissements à réaliser. L'enjeu est que la logique d'ouverture et d'universalité propre au réseau grenoblois, porté avec force par les professionnels, se traduise jusque dans le bâti, en renforçant la convivialité et la visibilité de ces lieux de proximité sociale afin qu'ils soient identifiés comme tels par les habitants non-usagers et qu'en franchir la porte soit un acte mû par l'envie et la curiosité, tout en améliorant la qualité de vie au travail des agents.

La Ville réalisera un diagnostic approfondi des bâtiments et une mise à jour de l'étude relative à l'impact social des bibliothèques menée en 2015, en y intégrant des données plus complètes que celles d'aujourd'hui.

Pour exemple, les bibliothèques Saint-Bruno, Eaux-Clares-Mistral et Centre ville – Jardin de Ville sont identifiées comme nécessitant des investissements. Cette programmation d'investissements sera ajustée selon la configuration de la bibliothèque « tête de réseau », dans le souci constant d'un équilibre géographique et social du réseau, en cohérence avec le rôle urbain et social de ces bibliothèques.

L'incidence de la transformation de la bibliothèque Alliance, qui a fait l'objet de travaux en 2017 et compte depuis quelques mois le premier comité d'usagers du réseau, sera également évaluée afin d'en tirer des apprentissages concernant les moteurs de la fréquentation des bibliothèques et l'évolution des métiers.

La structuration du réseau ainsi dessinée et les différents états et diagnostics permettront de qualifier (réaménagements, rénovations, restructurations) et prioriser les projets au moyen d'un schéma directeur immobilier et mobilier,

Une bibliothèque d'étude et du patrimoine en voie de transformation

En dépit de la richesse de ses fonds, de l'amplitude de son ouverture (horaires et places assises) et de sa singularité architecturale (édifice labellisé « architecture contemporaine remarquable »), la bibliothèque d'étude et du patrimoine est à ce jour mal identifiée par les habitants. Les travaux programmés en 2019 ont pour objectif de révéler ce bâtiment tout en préservant les fonctions liées

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 038-213801855-20190325-D20190325_3-DE

à la conservation de trésors patrimoniaux. Les travaux programmés permettront de faire du rez-de-chaussée de cette bibliothèque un véritable espace public, comprenant un café, des espaces d'exposition revus, une artothèque ouverte sur la ville. La programmation de travaux a été pensée pour faire entrer la lumière dans ce bâtiment et créer l'envie d'y entrer chez des personnes qui ne sont pas senties concernées jusqu'alors.

Aujourd'hui, le carrefour Lyautey/Chavant est très fortement fréquenté et constitue un pôle multimodal majeur à Grenoble (second pôle tramway, comptant 40 000 montées/descentes quotidiennes, ligne chronovélo en cours d'aménagement, bordure de zone à trafic limité). Avec la restauration de la Tour Perret (visible depuis la rotonde de la bibliothèque d'étude et du patrimoine), la culture et le patrimoine joueront un rôle dans la transformation de cet espace urbain. En ouvrant ces édifices sur la ville, il s'agit de créer de nouvelles occasions de rencontre avec la culture et le patrimoine, pour des personnes qui n'en avaient jusqu'alors pas l'idée.

Une bibliothèque « tête de réseau » à faire émerger

La fréquentation des bibliothèques s'inscrit dans une logique de parcours : parcours éducatif et d'émancipation citoyenne, parcours vers l'âge adulte, parcours dans la ville et la journée, parcours entre les équipements culturels. La collectivité doit veiller à lutter contre les ruptures de parcours et accompagner chacun dans ses différents temps de vie. L'enjeu des **horaires** et la nécessité de **donner l'envie** de fréquenter des lieux pour le simple plaisir de la rencontre ou pour le refuge pour emmener vers une pratique culturelle non préméditée ont été posés.

A cela s'ajoute la nécessité d'assurer une **cohabitation d'usages** parfois contradictoires ou difficiles à concilier (**entre calme et convivialité**), d'accueillir les **publics adolescents et de jeunes adultes**, dont les pratiques individuelles et collectives nécessitent un travail particulier (qui ne relève ni de la section jeunesse, ni d'un cantonnement strict à des espaces dédiés aux adultes).

Par ailleurs, le service de la bibliothèque municipale identifie des **besoins logistiques aujourd'hui non couverts par le réseau grenoblois**, pour assurer le traitement et la circulation des documents (navette documentaire notamment) en améliorant les conditions de travail et en permettant aux professionnels de consacrer une part plus importante de leur temps à la relation avec les usagers.

L'ensemble de ces éléments mène au constat, porté par le service de la bibliothèque municipale, qu'un équipement jouant le rôle de « tête de réseau » est nécessaire pour permettre au réseau de relever les défis auxquels il est confronté.

Cette nécessité est étayée par un intense partage d'expérience avec d'autres villes de France et d'Europe, qui ont permis d'objectiver l'incidence, avérée, de tels équipements sur l'importance et la diversité de la fréquentation des bibliothèques. C'est le cas du Havre par exemple, dont la bibliothèque Oscar Niemeyer connaît une fréquentation de 25000 personnes par mois.

Grenoble a manqué l'opportunité du dispositif national des BMVR (bibliothèques municipales à vocation régionale), qui a donné lieu dans les années 1990 à un accompagnement massif de l'État aux projets d'investissement portés par les villes en matière de lecture publique et ne possède pas de bibliothèque tête de réseau. Aujourd'hui, dans le cadre du Plan lecture et en cohérence avec les réflexions portées par le Ministère de la culture depuis la présentation du rapport Orsenna, **l'État est d'ores et déjà aux côtés de la Ville et contribuerait au programme d'investissement** porté par la Ville par le système de financement du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques. Des discussions seront engagées avec le Département au titre de la convention qui unit la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère en matière culturelle. Des échanges auront également lieu avec la Métropole afin d'établir si l'équipement a vocation ou non à être soutenu au titre d'une plus-value métropolitaine – aujourd'hui, la Métropole et la Ville travaillent de concert à l'extension de la numothèque à tous les Métropolitains ; les équipements de lecture publique demeurent à ce jour quant à eux du ressort des communes.

Il s'agit de faire émerger un équipement **suffisamment vaste mais à taille humaine**, qui ne saurait donner l'image d'un temple du savoir réservé aux initiés mais devra émettre les signes de bienvenue à tous, en proposant des activités différentes et complémentaires de ce que permet l'offre documentaire classique, afin d'intégrer, dans un parcours, tous ceux qui sont en quête de sociabilité.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 
ID : 038-213801855-20190325-D20190325_3-DE

Les ressources variées, les places de travail plus nombreuses mais aussi le confort des lieux (espaces d'échanges, de détente et de loisirs), les points d'accès au numérique, la renouveau des espaces dédiés à la musique, les animations culturelles, des horaires élargis auront vocation à attirer des publics plus nombreux et divers en favorisant la fréquentation familiale et intergénérationnelle.

La localisation de cet équipement sera travaillée au travers de plusieurs scénarios avec une préoccupation particulière pour l'accès à tous les publics, qu'ils soient usagers en mobilité ou en proximité. Un tel équipement a vocation d'**entraînement d'une dynamique urbaine** : sa localisation sera pensée en cohérence avec le travail de prospective porté par la Ville et la Métropole pour faire l'objet d'un plan d'investissement,

Dans un monde où les sources d'accès à l'information sont devenues pléthoriques et parfois fausses, la bibliothèque publique doit redevenir une référence. Elle est appelée à devenir davantage encore, avec les citoyens, le lieu de production, d'accès et d'échanges de biens communs, d'apprentissage et de partage du savoir.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 13 mars 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les orientations du plan lecture ;**
- **de lancer des études préalables à la programmation d'un plan d'investissement pour les bibliothèques ;**
- **de lancer un diagnostic temporel de territoire ;**
- **d'adopter la gratuité totale des bibliothèques et d'adopter les tarifs et les différents autres frais à compter du 1er juillet 2019, conformément à l'annexe à cette délibération**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Corinne BERNARD

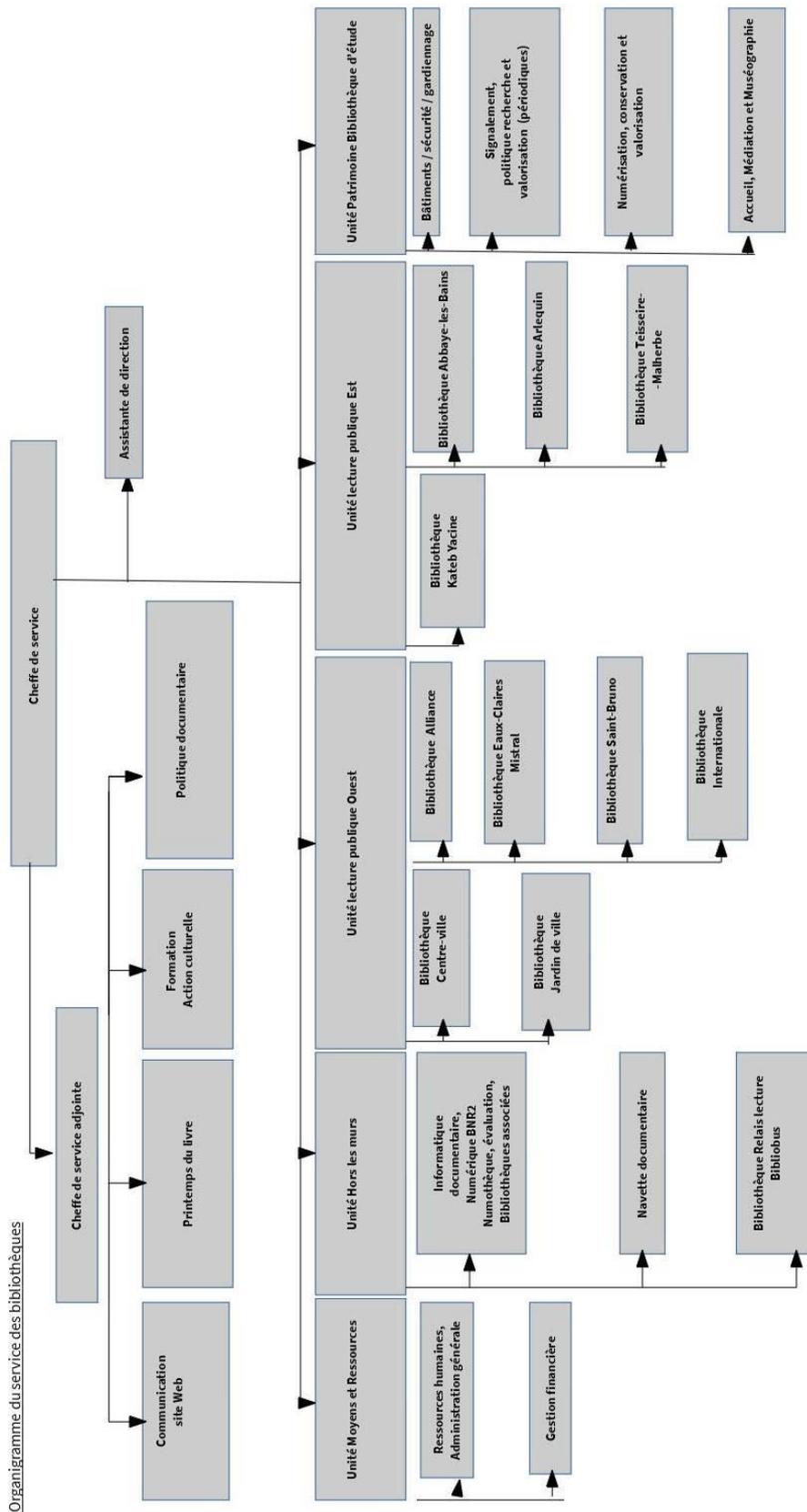
Affichée le : 28 mars 2019

3. Tableau général d'activités de la bibliothèque municipale de Grenoble en 2021.

Chiffres issus de l'enquête annuelle nationale de l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture.

	BEP	CEVI	JDV	KY	ABBA	ALLI	ARLE	ECLA	BMI	SBRU	TEIS	BRL	Total
ESPACES ET SERVICES													
Surface au public (m²)	1 180	860	177	1 900	578	420	671	500	650	450	423	574	8 383
Heures d'ouverture hebdo	41	31,5	16	32,5	20	18	18	20	15,5	20	20	39	
Nombre de places assises	340	73	15	174	20	45	40	15	57	27	52	6	864
Boîte retour 24/24	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	
Espace d'animation (m²)	200	30	55	100	0	0	0	500	650	5	35	0	1 590
Postes info	11	10	0	13	4	5	5	5	2	5	7	2	69
Dont postes info avec Internet	9	6	0	13	4	4	5	3	2	4	7	2	59
Livres imprimés	699 045	41 557	13 230	54 102	23 298	16 936	26 458	27 422	14 020	23 196	17 506	65 101	1 021 871
CD	13	15 103	1 508	16 710	3 449	816	584	1 003	2 980	5 498	379	4 648	52 691
DVD	3	7 623	1	9 664	0	0	1 537	3 669	2 546	1	2 979	15	28 038
Journaux et revues (abts)	405	80	24	96	59	37	41	56	40	54	39	19	950
Jeux vidéo	0	0	0	33	0	0	15	0	0	0	336	0	384
Nombre de documents	699 466	64 363	14 763	80 605	26 806	17 789	28 635	32 150	19 586	28 749	21 239	69 783	1 103 934
Budget doc 2021	61 456	85 331	12 011	87 989	24 172	17 765	24 734	27 550	19 836	27 708	24 934	31 408	444 894
Nombre d'entrées 2019	71 803	185 314	30 721	130 947	35 948	32 936	46 002	43 671	nc	58 493	32 180	nc	668 015
Nombre d'entrées 2021	58 823	89 899	28 598	60 252	26 139	17 470	22 420	26 023	7 957	36 678	23 176	nc	397 435
Nombre d'inscrits 2019	650	8 432	1 773	6 749	2 150	1 687	1 745	2 680	1 840	3 607	1 701	238	33 252
Nombre d'inscrits 2021	1 792	6 941	1 696	5 055	2 100	1 564	1 389	2 306	1 906	3 132	1 645	124	29 650
Nombre de prêts 2019	8 179	283 141	78 166	278 939	105 144	78 303	66 006	105 223	36 919	103 791	79 941	45 709	1 269 461
Nombre de prêts aux collectivités 2019	2 071	958	5 099	3 154	8 643	3 702	9 316	6 674	1 409	5 087	4 397	39 003	89 513
Nombre de prêts 2021	13 682	210 984	74 241	219 711	97 085	63 496	49 225	102 376	37 675	109 002	74 343	4 871	1 056 691
Nombre de prêts aux collectivités 2021	993	383	2 486	2 773	3 812	2 263	4 399	3 283	836	2 143	1 889	30 685	55 945
Nombre de réservations 2021	1 332	21 044	4 220	14 271	5 776	4 196	2 732	7 172	2 198	7 362	5 061	73	75 437
Nombre d'animations prévues 2021	79	30	35	78	60	86	66	43	60	32	62	19	650
Nombre d'animations réalisées 2021	58	28	28	56	45	71	55	34	37	24	40	18	494
COLLECTIONS													
ACTIVITES													

4. Organigramme du service en juin 2022



5. Synthèse des groupes de travail internes *Les orientations du PCSES et La carte d'identité du nouvel équipement et des bibliothèques de quartier janvier-février 2020*

Les orientations du PCSES (3 réunions les 16, 23 et 30 janvier 2020), proposant une ébauche de plan

1- Améliorer l'accueil quotidien dans le réseau des bibliothèques

A- Evoluer vers un accueil plus proactif

- Identifier précisément la diversité des activités conduites et des services rendus pendant les temps d'ouverture ; analyser l'impact des évolutions en cours (gratuité et RFID) ; *revoir les fiches de postes* en conséquence en identifiant mieux les rôles et les missions des agents en situation d'accueil tout public ;
- Intégrer dans les postures quotidiennes la notion « d'aller vers » notamment grâce à *la formation* ; savoir se montrer disponible, être dans l'écoute et respecter le besoin d'anonymat ; être visible (badge) ;
- Développer la médiation autour des contenus : *formation* à l'éditorialisation, développer des actions de médiations et de conseils avec les différents publics (*médiation autour d'un café, lecture d'un livre à un enfant, présentation régulière de nouveautés, offre express, etc.*).

B- Améliorer l'attractivité des espaces intérieurs

- Avoir des espaces confortables, modulables et différenciés en fonction des usages : assurer un confort thermique permanent, dédensifier les espaces notamment en *désherbant*, améliorer la convivialité des lieux (identification de zones chaudes et zones froides) ;
- Mettre des *plantes vertes* en interne, améliorer l'entretien et le nettoyage des espaces internes et externes ;
- Améliorer les espaces de travail des agents *en lien avec PRP*.

C- Améliorer la visibilité des bibliothèques dans l'espace public :

- *Panneaux de signalisation homogénéisés* ;
- *Développement d'une enseigne (B)* ;
- Mise en place de campagnes *d'affichage ponctuelles* ;
- Dénomination des *arrêts de bus* par les noms des bibliothèques.

Travailler collectivement à l'adéquation de la communication aux besoins des publics : mettre en place un *groupe de travail* incluant des usagers et non usagers pour réfléchir à l'évolution des outils de communication externes.

- 2- Affirmer le partenariat comme un axe central des actions des bibliothèques

Structurer la relation aux partenaires ;

- A- Faire évoluer l'accueil des scolaires

Revoir et formaliser les modalités d'accueil des scolaires - définir des priorités - mieux présenter ce qu'apporte la bibliothèque à la classe - proposer des parcours en adéquation avec les attentes de l'éducation nationale (EAC, EMI, ...) - identifier des temps de rencontre avec les enseignants - identifier les spécificités quartiers/bep ;

Mettre en place un groupe de travail *Rédaction d'une charte d'accueil des classes*.

- B- Poser la complémentarité de la bibliothèque avec les autres acteurs de territoires et notamment les MDH : *cartographie* des acteurs de proximité (services publics et associations), développement d'une connaissance mutuelle approfondie par des rencontres régulières, connaissance partagée des publics - élargir aux acteurs des champs scientifiques/techniques et sportifs.
- C- Rédiger une charte d'accueil des groupes

- 3- Faire de l'accessibilité universelle un objectif quotidien

- A- Affirmer le rôle de la bibliothèque comme un équipement de proximité au service du lien social aux côtés des partenaires de quartier ;
- B- Maintenir des actions fortes en direction des publics en situation de handicap : collections, médiation, événementiel ;
- C- *Consolider la démarche faciliter la lecture* pour les personnes en difficultés avec la langue française ;
- D- Développer le rôle social de la bibliothèque : *consolider les actions hors les murs* - être passerelle vers les offres ...
- E- Rendre les bâtiments plus accessibles ;
- F- Mettre le numérique au cœur de nos actions : accompagnement des publics, mieux savoir l'utiliser, définir la place des bibliothèques en matière d'e-administration - élargir les services en ligne.

- 4- Constituer la BMG en un réseau intégré

- A- Mettre en place un système de prêt / retour universel : dans un premier temps *revoir la procédure de demandes de lecteurs* ; la mise en place d'une navette de prêt est à lier avec l'arrivée d'un nouvel équipement tête de réseau ;
- B- Favoriser la mobilité interne : développer le dispositif *3 jours ailleurs*, mettre en place *un livret d'accueil* pour les nouveaux arrivants, favoriser les échanges de pratiques, organiser la transmission des compétences, *réaffirmer les modalités du mouvement*, *développer les remplacements* en interne ;
- C- Structurer le réseau : charte d'accueil, charte d'AC, charte des collections - des textes de référence –

AUTRE FAÇON DE PRÉSENTER les ITEMS

Améliorer l'accueil

- Des bâtiments accessibles pour tous ;
- Des locaux conviviaux et confortables ;
- Des espaces modulables pour laisser place à des usages diversifiés ;

Mettre le mouvement au centre de la vie de la bibliothèque

- Avec une navette ;
- Avec de la mobilité interne ;
- Avec des agents proactifs ;

Développer encore la proximité : aller à la rencontre des publics

- Accompagner les usagers vers le numérique ;
- Structurer les actions hors les murs ;
- Développer les comités d'usagers ;
- Solidifier la démarche faciliter la lecture.

Placer la bibliothèque au cœur d'un jeu d'acteurs

- Affirmer et afficher la plus-value de la bibliothèque pour ses partenaires ;
- Définir précisément la complémentarité avec les MDH ;
- Revoir les liens avec le scolaire.

La carte d'identité du nouvel équipement et des bibliothèques de quartier (3 réunions les 16, 23 et 30 janvier 2020)

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan lecture 2018-2025, deux groupes de travail ont été mis en place en janvier 2020 afin de réfléchir collectivement à deux sujets au cœur de l'actualité du service et fortement reliés entre eux :

- Le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) pour les 5 prochaines années ;
- La définition du nouvel équipement de lecture publique « tête de réseau » prévu à l'horizon 2025 et la définition des bibliothèques de quartier ;

L'objectif était d'associer le maximum d'agents à la réflexion dans les réunions d'équipe et dans le cadre de groupes de travail dédiés. Un représentant de chaque équipement ou unité était présent dans les groupes, ainsi que 2 membres de l'équipe de direction animant les débats. Il était demandé aux membres des groupes de reporter auprès de leurs équipes les travaux en cours et de partager les questions ou remarques collectées.

Problématique et objectifs du groupe

La bibliothèque municipale de Grenoble est un réseau de bibliothèques qui maille le territoire grenoblois. Dans le cadre du Plan lecture 2018-2025 et de la délibération du 25 mars 2019 actant les orientations du Plan lecture, le réseau est notamment abordé en termes de lieux, d'espaces et de bâtiments. L'un des objectifs du Plan lecture est défini comme suit : « structurer un réseau de proximité qui fait la force des bibliothèques de Grenoble autour de deux équipements : la bibliothèque d'étude et du patrimoine, qui doit conquérir une dimension de « lieu de vie » en profitant de sa localisation en entrée de cœur de ville, et un équipement jouant le rôle de « tête de réseau » du maillage de la lecture publique à Grenoble. »

L'objectif du groupe de travail était de dégager des éléments de définition des trois éléments du réseau en devenir des bibliothèques de Grenoble : un nouvel équipement tête de réseau de lecture publique, des bibliothèques de quartier lieux de proximité, et le réseau lui-même.

Déroulé des travaux du groupe

Le groupe de travail s'est réuni 3 fois les 16, 23 et 30 janvier 2020, selon le déroulé suivant :

- Réunion du 16 janvier 2020 – 9h-11h30 : présentation, travail et discussion sur le nouvel équipement à partir d'images d'exemples existants, sélectionnées par les membres du groupe ;
- Réunion du 23 janvier 2020 – 9h-12h : retour sur le nouvel équipement après discussion des membres du groupe auprès des équipes et à partir de nouvelles images sélectionnées / Atelier en 3 groupes sur la bibliothèque de quartier : développement d'idées autour de la question « Qu'apporte une bibliothèque de quartier à son quartier ? » / Restitution de l'atelier

- Réunion du 30 janvier 2020 – 9h10-12h30 : atelier Lego Serious Play animé par deux facilitateurs de la ville, sur le thème du réseau et à partir de la question « Comment faire pour que chaque équipement trouve sa place dans le réseau et l'enrichisse ? »

Les trois séances ont été sources de riches échanges. La présente synthèse rassemble et réorganise les principales idées exprimées. Elle permet de dégager les éléments de définition des trois parties contenues dans l'énoncé des objectifs du groupe, en tâchant de faire ressortir les spécificités, les points communs, les complémentarités, les facteurs de cohésion et de cohérence. Elle s'inscrit par ailleurs dans une réflexion globale, impliquant le personnel de la bibliothèque, les élus, les usagers.

1. Le nouvel équipement de lecture publique « tête de réseau »

Un premier constat du groupe est qu'il n'existe pas actuellement une définition commune d'une tête de réseau de lecture publique. Au fil des discussions, plusieurs grands traits et attentes vis-à-vis du nouvel équipement sont toutefois ressortis : une fonction d'accueil de tous les publics, un rôle de coordination du réseau et d'hébergement des services centraux, un rôle de rayonnement.

1.1 Les fonctions d'accueil du nouvel équipement tête de réseau

La délibération du 25 mars 2019 définit un nouvel équipement jouant le rôle de tête de réseau comme étant « nécessaire pour permettre au réseau de relever les défis auxquels il est confronté ». Parmi ces défis figure notamment l'accueil de tous les publics.

Cette question renvoie à d'autres défis abondamment discutés lors des échanges du groupe : la diversification de l'offre et des espaces, l'évolution et la cohabitation des usages et des publics, la définition du rôle social de la bibliothèque, la formation du personnel, les compétences à prévoir :

La capacité à accueillir tous les publics repose sur un principe d'équité et d'universalité de service. Cette capacité implique à la fois de répondre aux besoins des utilisateurs déjà fidèles et aux attentes identifiées notamment lors de la mise en place du Plan lecture (des lieux de vie, de rencontre, des espaces de convivialité, etc.), mais aussi à attirer des nouveaux publics que les professionnels ne sont actuellement pas habitués ou formés à accueillir.

Cette capacité d'accueil du nouvel équipement implique à la fois une réflexion sur le rôle, notamment social, de la bibliothèque (jusqu'où va-t-on dans certains services comme l'e-administration ? Qui sont nos partenaires ?) et sur la formation à l'accueil dans une société qui évolue (présence et besoins spécifiques des migrants par exemple). La connaissance des publics (adolescents, migrants, publics précaires, etc.) et l'offre de services spécifiques (numérique, jeux, animations) nécessitent l'acquisition de nouvelles compétences, la diversification des profils (régisseur pour un auditorium par exemple), un rapprochement avec certains autres services de la ville (service jeunesse, maison des habitants, associations).

Cette question de l'accueil renvoie aussi à celle du participatif et de l'inclusion des publics dans la vie, les choix et le fonctionnement de la bibliothèque. En cela, le nouvel équipement pourra être un terrain d'expérimentation de ces nouvelles pratiques professionnelles, qui bénéficieront à l'ensemble du réseau.

L'accueil de tous les publics pose la question de l'offre et de sa diversification. Si le livre reste au centre de celle-ci, les supports et matériels numériques doivent être aussi présents dans le nouvel équipement. Un ensemble d'autres activités et d'espaces tels que le jeu (pour enfants et pour adultes), les ateliers (fabrication manuelle, création musicale, numérique, etc.), les espaces d'échange (café-bar-restaurant), les espaces de médiation (auditorium, exposition, conférence), voire de sport (mur d'escalade, danse...) sont évoqués par le groupe. La diversification ne doit cependant pas se substituer à des services et espaces déjà existants, elle doit être pertinente pour le public et faire sens dans le bâtiment. Là aussi le nouvel équipement doit permettre l'expérimentation.

Le nouvel équipement devra relever le défi de faire cohabiter des usages et des publics très différents. Certaines pratiques sont difficiles à faire cohabiter (activités de jeu et activités de lecture nécessitant silence et concentration par exemple).

Cette capacité à accueillir tous les publics renvoie aussi à celle de prendre en compte l'évolution des pratiques et des besoins des usagers sur des durées plus ou moins courtes. Cela induit donc de pouvoir adapter l'offre et les espaces.

Plusieurs espaces et certaines fonctions sont d'ores et déjà identifiés comme devant faire partie de l'offre du nouvel équipement : un espace spécifique pour enfants et parents, des espaces et des services pour les adolescents, un espace pour la lecture de la presse, un auditorium, des salles d'exposition, un espace de café-bar-restauration, des espaces de lecture à l'extérieur (cour, jardin, terrasse, pour faire écho au mode de vie des Grenoblois).

Enfin, pour accueillir tous les publics, le nouvel équipement devra proposer des horaires d'ouverture élargis.

1.2 Un rôle de coordination et d'hébergement des services centraux

De par sa fonction de tête de réseau, le nouvel équipement de lecture publique abritera tout ou partie des services centraux utiles à l'ensemble du réseau.

Parmi ceux-là, on trouve :

Les fonctions de direction et de coordination (stratégie, organisation du réseau, gestion du personnel, communication interne, coordination de la communication aux publics, formalisation de la politique documentaire, coordination de l'action culturelle et de la formation).

Les fonctions de gestion du parc informatique, des logiciels métiers et autres, des données et ressources numériques (numothèque), pour le public et pour les agents.

Les fonctions de soutien logistique (stockage et gestion du matériel utile pour l'équipement des collections, les manifestations, les animations, les formations, etc.).

La capacité à gérer un système de navette de prêt-retour, permettant la circulation des collections sur l'ensemble du territoire et participant au rayonnement de l'ensemble des bibliothèques du réseau sera un élément essentiel du nouvel équipement.

En permettant la mutualisation du matériel d'animation ou d'exposition par exemple, mais aussi en offrant des espaces pour les temps d'échange et de rencontre (auditorium, salles de réunion, de documentation professionnelle), le nouvel équipement facilitera la mutualisation de la matière grise produite dans le réseau.

1.3 Rayonnement

Le nouvel équipement apportera visibilité et rayonnement au réseau.

Bien que bâtiment municipal, le nouvel équipement de lecture publique, aura un impact au-delà du territoire grenoblois. C'est déjà le cas de la bibliothèque municipale actuellement. Son rayonnement sera très métropolitain, voire au-delà. La délibération du 25 mars 2019 précise à ce sujet que « des échanges auront également lieu avec la Métropole afin d'établir si l'équipement a vocation ou non à être soutenu au titre d'une plus-value métropolitaine ». Ce rayonnement contribuera au rayonnement de l'ensemble du réseau et donc des bibliothèques de quartier également.

Le rayonnement de l'ensemble du réseau par la tête de réseau reposera sur un travail de communication important : communication de l'ensemble des horaires, services et animations offerts dans chaque bibliothèque par le biais de supports imprimés ou numériques ; visibilité physique du réseau dans le nouveau bâtiment grâce à des cartes, des plans, pourquoi pas une maquette matérialisant le territoire ; visibilité des noms des bibliothèques et des quartiers sur le mobilier (chariots, etc.) ; visibilité éventuelle de certains aspects du circuit du document ou des multiples facettes du métier de bibliothécaire à travers l'agencement des espaces.

1.4 Principes architecturaux, ergonomiques et fonctionnels du nouveau bâtiment

Plusieurs éléments ont été identifiés comme importants pour la programmation architecturale du bâtiment : accessibilité, luminosité ; confort physique, acoustique, thermique ; efficacité fonctionnelle, sécurité, flexibilité, modularité.

Le bâtiment doit être beau mais il doit aussi être fonctionnel, efficient et sécurisant pour le public et pour les agents. Les espaces doivent être faciles à gérer, à surveiller et à entretenir (plan circulaire en étoile, peu de niveaux) permettant une économie de moyens (organisation du service public, sécurité). Le nombre d'agents nécessaire à l'ouverture du bâtiment peut varier selon les agencements et il est important de veiller à ce que ce nombre ne mette pas les équipes sous pression. Un équilibre entre beauté et fonctionnalité.

Le bâtiment doit attirer, être identifiable et bien visible dans la ville, mais il doit rester à taille humaine, ne doit pas intimider ni exclure. Un équilibre entre beauté et humilité.

Le bâtiment doit être accessible (personnes en situation de handicap, personnes âgées, poussettes). Son accès doit être facilité par la présence de parkings à proximité (pour vélos, voitures, etc.). L'accessibilité concerne les espaces externes, les espaces internes mais aussi le matériel et le mobilier.

Certains espaces du bâtiment devront être autonomes, avec des accès au public indépendants, permettant des horaires d'ouverture différents. Cela peut être le cas du café, de l'auditorium, des espaces d'expositions, voire des espaces spécifiques (Jeunesse, Actualités/nouveautés) qui pourraient ainsi être ouverts selon des horaires différents des autres espaces, permettant ainsi une gestion modulable des horaires, du personnel et des services.

La lumière naturelle, la transparence et la fluidité entre le dedans et le dehors sont des éléments fondamentaux pour créer une atmosphère propice à l'ouverture et au bien-être dans le nouvel équipement. La vue depuis le bâtiment, dépendamment de l'implantation, serait un élément souhaitable. Cependant, le confort thermique, le besoin d'intimité ou de sécurité du public et du personnel implique de nuancer cette demande de transparence et de luminosité.

Le bâtiment est imaginé comme un espace ouvert, lisible, aéré. Cependant, la question de la compatibilité des usages et le besoin de confort acoustique implique de nuancer cette image de la bibliothèque espace unique. Il y a nécessité de trouver un équilibre entre partage et distinction des espaces, entre ouverture et fermeture. Des zones de détente et d'activités calmes, des zones de jeu ou d'échange, plus bruyantes, des zones dites « chaudes » et des zones dites « froides », des espaces ouverts et des espaces fermés, des zones très connectées et des zones pour se déconnecter, une répartition des espaces et des activités en fonction du niveau sonore et du type de publics.

Les espaces, le mobilier et la signalétique devront être souples, modulables pour prendre en compte et permettre l'évolution des usages. Cette flexibilité et modularité renvoient à des espaces ouverts qu'on peut fermer momentanément, à du mobilier facile à déplacer, à une signalétique non figée et facile à remplacer. La nouvelle bibliothèque se veut un espace expérimental, avec des zones à usage éphémère (cuisines collaboratives par exemple), la possibilité de présenter les collections de façon nouvelle (sans Dewey par exemple, sur des étagères provisoires, etc.).

Lieu de vie, espace chaleureux, le bâtiment doit proposer des ambiances et atmosphères conviviales (comme à la maison) avec du mobilier confortable, des choix de couleurs adéquates (apaisantes, relaxantes comme le vert ou le bleu, ou plus vivantes et dynamiques selon les zones), la présence de plantes ou de murs végétaux (idée de collaborer avec le service des espaces verts), des matériaux chauds (bois), la création de coins cocons pour enfants et pour adultes (filets, cabanes, foyers, conteneurs, tuyaux, etc.). Le confort du mobilier et la prise en compte de la diversité des assises et des postures doit cependant aussi s'accompagner d'une réflexion sur l'appropriation de certains types de mobilier par certains publics, entraînant l'exclusion d'autres (exemples de *fatboys* ou des hamacs dans certaines bibliothèques).

Les espaces de travail interne devront être suffisants et répondre aux différents besoins professionnels (travail individuel, temps de travail collectif, laboratoires d'expérimentation, espaces de stockage, etc.). Il est possible d'envisager que certains de ces espaces puissent être partagés avec le public (salles de formation, de réunion, laboratoires). L'implication du personnel bien en amont de la construction du

bâtiment est un enjeu important (ergonomie, équipement des collections, circuit du document, boîtes de retour, etc.)

Quelle que soit son implantation, il est attendu que la bibliothèque soit bien intégrée dans son environnement. La dimension environnementale du bâtiment et l'insertion de celui-ci dans une dynamique urbaine plus globale sont des aspects importants. La présence d'espaces verts à l'intérieur, à l'extérieur, faisant partie de la bibliothèque, revient souvent dans les propos.

1.5 Le rôle de la BEP (bibliothèque d'étude et du patrimoine), autre tête de réseau

De par sa taille (plus de 10 000 m²) et ses collections patrimoniales, la BEP joue déjà un rôle phare dans le réseau. Elle est désignée par la délibération du 25 mars 2019 comme l'une des 2 têtes du réseau. Elle a besoin des autres bibliothèques du réseau et le réseau a besoin d'elle.

La BEP est un fort atout pour la bibliothèque municipale de Grenoble et ce pour deux raisons au moins :

Les collections patrimoniales de la bibliothèque municipale de Grenoble lui garantissent son statut de bibliothèque municipale classée et un rayonnement au-delà de la commune, régional et national.

Le bâtiment de la BEP obéit à des normes de conservation spécifiques et contraignantes auxquelles le nouvel équipement, entièrement dédié à la lecture publique, ne devra pas se soumettre.

La BEP a besoin des autres bibliothèques, nouvel équipement et bibliothèques de quartier, pour faire rayonner et partager ses collections à portée encyclopédique et à valeur patrimoniale. La mise en valeur de ces collections par le prêt dans les bibliothèques du réseau ou par des expositions conjointes, complémentaires, lui seront bénéfiques. Inversement, la BEP peut bénéficier au réseau en le rendant visible notamment dans son hall d'accueil, destiné à devenir dans le cadre des travaux de 2019-2020 un lieu de vie et de passage plus vaste qu'auparavant. La communication imprimée et numérique sur l'ensemble des activités du réseau y aura sa place.

2. Les bibliothèques de quartier

Les bibliothèques de quartier font partie de l'ADN du réseau de lecture publique grenoblois. Lieux de vie et de création du lien social, elles sont des espaces sécurisants et accessibles facilement, elles participent à la vie du quartier, le valorise tout en ouvrant sur un monde plus vaste. Elles jouent un rôle important dans le développement de la lecture chez les enfants. Afin de bien remplir leurs missions, elles ont besoin de structurer davantage les liens avec leurs partenaires, et de travailler sur l'accueil des publics, dans toute leur diversité.

2.1 Rôle et définition des bibliothèques de quartier

La bibliothèque de quartier est un lieu de vie qui permet de créer du lien social, voire de rompre l'isolement pour certaines personnes, de faire des rencontres ou de se poser. Les usagers peuvent s'en emparer et en faire de multiples usages (plaisir, travail, séjours courts ou longs). Le lien peut se créer entre agents et usagers, entre usagers ou entre agents et partenaires. La question de la proximité de l'agent et de l'utilisateur est source de discussion : comment trouver la bonne distance ? Certains adolescents quittent leur bibliothèque de quartier à un moment de leur vie où cette familiarité leur pose problème. Est-ce que dans ce cas, le nouvel équipement peut être un endroit plus anonyme où ils se sentiraient mieux ? En revanche, dans le cadre du rapport avec les familles, des liens forts sont utiles pour bien faire connaître la bibliothèque.

La bibliothèque est aussi un lieu de proximité qui doit être accessible facilement et rapidement, à pied, pour les habitants du quartier, mais aussi en termes d'horaires. Elle donne accès à des informations sur la vie du quartier (horaires des autres services, horaires des marchés etc.) et sur les services publics en général. C'est aussi un lieu sécurisant, où dans certains quartiers, les enfants séjournent seuls sans surveillance des parents. En attirant des publics au-delà du territoire du quartier dans lequel elle est implantée, la bibliothèque contribue à la réputation et à l'attractivité du quartier dans l'ensemble de la ville.

La bibliothèque de quartier offre de l'information, des services, des outils et des collections adaptés à son public. Dans le cas de communautés d'origine étrangère par exemple, il serait intéressant de développer davantage l'interculturalité, d'offrir des services spécifiques à cette communauté. Aussi, la bibliothèque pourrait devenir le lieu de conservation de certaines formes de cultures plus informelles et en cela jouer un rôle patrimonial.

La bibliothèque de quartier joue un rôle particulier et important dans le développement de la lecture chez l'enfant : les partenariats forts avec les services de la petite enfance permettent de créer un lien précoce entre les enfants et la lecture. Les accueils de classe sont très importants mais font défaut dans certains quartiers. Cela fait de l'Éducation nationale un partenaire majeur du réseau. La classe étant souvent le cadre dans lequel l'enfant se forge une image de la bibliothèque, les professionnels s'interrogent aussi sur la façon d'élargir cette image à la notion de plaisir.

Enfin, la bibliothèque de quartier est aussi une fenêtre sur le monde qui met en relation avec les autres. Elle permet la rencontre de différentes générations, d'habitants de différents quartiers et elle permet par son action culturelle, une ouverture bien au-delà du quartier.

2.2 Les besoins des bibliothèques de quartier

Pour remplir ses missions, la bibliothèque de quartier a besoin de partenaires, et de faire vivre ses liens et interactions avec eux. Les partenariats existent et sont nombreux. Cependant, ils reposent actuellement beaucoup sur des relations interpersonnelles. L'échange d'information (orale ou imprimée) n'est pas forcément organisée de manière à assurer un service identique et constant dans le temps et d'une bibliothèque à l'autre. Les autres services de la ville doivent être/devenir des partenaires plus naturels (Maison des habitants, autres acteurs culturels municipaux du quartier, etc.). En tant que relais d'information, et dans le cadre de son rôle de lieu de proximité, la bibliothèque de quartier devrait recevoir plus régulièrement et plus systématiquement les informations sur ces partenaires.

« Il n'est pas toujours évident d'être bien accueilli. Il n'est pas toujours évident de bien accueillir. » La question de l'accueil en général est centrale dans les bibliothèques de quartier. La diversité des publics, les différences de comportement et la présence d'incivilités dans les locaux et auprès des personnels mettent ceux-ci en difficulté. Pourtant, les professionnels sont conscients que l'accueil doit être irréprochable et le même partout : c'est une question d'unicité et d'équité de service.

3. Le réseau

3.1 Les questionnements

L'émergence d'une tête de réseau dans un ensemble qui a jusque-là fonctionné sans, s'accompagne de craintes et de questionnements.

La question de la place de certaines bibliothèques (Centre-Ville, Kateb Yacine, BRL (bibliothèque des relais lecture), BMI (bibliothèque municipale internationale)) dans le réseau en devenir se pose. La délibération du 25 mars 2019 désigne également les bibliothèques de Saint-Bruno, d'Eaux-claires Mistral et de Centre-Ville comme nécessitant un diagnostic qui aura un impact sur la reconfiguration du réseau.

Les discussions ont fait ressortir la peur que la force d'attraction du nouvel équipement vide les bibliothèques de quartier de leur public.

La cohésion du réseau repose justement sur la capacité de chaque équipement à y trouver sa place, en y contribuant et en bénéficiant de ses atouts.

Ce fut l'objet notamment de la 3^e réunion du groupe.

3.2 Ce qui fait réseau

Ce qui fait le réseau des bibliothèques de Grenoble, c'est avant tout de l'humain : les professionnels, le public, les partenaires. Afin de trouver sa place dans le réseau et l'enrichir, chaque équipement a besoin de tisser, développer, travailler les liens entre ces différents éléments.

Chaque bibliothèque ou service du réseau a besoin de connaître ce que font les autres équipements ou services du réseau (par le biais d'échanges d'informations, de rencontres physiques entre les professionnels, de journées passées les uns chez les autres). Il y a dans le réseau un besoin de plus de transparence et d'une meilleure connaissance transversale : plus les spécificités de chacun sont connues des autres, plus elles seront transmissibles et visibles.

Chaque bibliothèque ou service du réseau a besoin de connaître son public, de savoir ce dont il a besoin, et de savoir comment communiquer avec lui, voire d'apprendre à l'intégrer dans son fonctionnement (politique d'achat par exemple).

Chaque bibliothèque ou service du réseau a besoin de mieux connaître ses partenaires (l'Éducation nationale, les autres services techniques de la ville, les élus, les associations) : ces liens existent, ces partenaires sont présents mais ils sont insuffisamment connus, les relations méritent d'être approfondies.

La cohérence, la cohésion et la visibilité du réseau reposent sur plusieurs éléments liés à la circulation et à la communication (communication avec le public, communication entre professionnels, circulation et partage des informations et des outils de travail, circulation des collections et des personnels dans le réseau).

Une signalétique (signalétique urbaine et identité visuelle) commune, forte, visible, facilement identifiable.

Une communication externe reposant sur une très bonne connaissance des publics, de la manière de les atteindre et de communiquer avec eux, mais aussi de ce qui se fait dans l'ensemble des bibliothèques implique des partages par le biais des communications numériques mais aussi par des déplacements dans les équipements et une meilleure connaissance des pratiques, métiers et projets de chacun.

Une communication interne reposant sur des temps de partage et de rencontres propices à l'ébullition intellectuelle (« vis ma vie », des journées les uns chez les autres, des groupes de travail, des temps d'échanges et de transfert de connaissances et de compétences).

Des cadres formels (politique documentaire, règlement intérieur, etc.), des outils mis en commun (bibliographies, connaissances, matériel de formation, d'animation) – qui donnent une base commune de travail mais permet aussi une liberté d'action et d'initiative dans chaque équipement.

Une navette de prêt et de retour commune à l'ensemble du réseau.

Ces éléments permettent à chaque bibliothèque d'être visible de l'extérieur, de travailler efficacement avec des cadres communs, mais aussi de développer son identité propre, de garder une forme de liberté et de créativité. En cela le réseau repose une force centrifuge, incarnée par le nouvel équipement et les fonctions de coordination, et sur une force centripète, incarnée par les bibliothèques de quartier, qui permet la création d'identités propres et qui repose sur la confiance.

3.3 Les freins

Plusieurs freins ont été aussi identifiés pour le réseau, auxquels il faut prêter attention ou sur lesquels il est nécessaire de travailler :

La lenteur des prises de décision ;

La diversité des publics (à la fois une richesse et une difficulté) ;

Le flux tendu des équipes (absences, congés etc.) ;

Des fonctionnements internes sclérosés ;

Le manque de budget pour certains projets.

Conclusion

Quel que soit le rôle du nouvel équipement et des bibliothèques de quartier, l'important pour le groupe est que l'utilisateur trouve ce qu'il cherche, qu'il sache qu'il a accès à un réseau de bibliothèques et qu'il puisse choisir où aller dans ce réseau en toute liberté et connaissance. Le nouvel équipement a pour vocation d'attirer de nouveaux publics. S'il attire des publics de tous les quartiers (malgré un manque de mobilité dans certains quartiers), il apportera de la visibilité au reste du réseau.

Certains services et espaces possibles dans le nouvel équipement ne seront pas transposables dans les bibliothèques. Mais à l'inverse, la proximité géographique et une forme de lien social propres aux bibliothèques de quartier ne seront pas possibles dans le nouvel équipement qui s'adressera à un public plus large, plus anonyme. La présence et les actions culturelles des bibliothèques de quartier apporteront à leur tour une visibilité et une forme de rayonnement à l'ensemble du réseau sur le territoire.

Tableau récapitulatif

Critères	Bibliothèque de quartier	Tête de réseau
Missions	Créer du lien social, offrir des services de proximité, développer la lecture	Accueillir tous les publics, permettre la diversité des usages, offrir des espaces très connectés, ainsi que des espaces déconnectés propices à la concentration, ouvrir au livre et à d'autres pratiques culturelles
Rôle dans le réseau	Créer des outils et des animations utiles aux autres bibliothèques, partager des savoir-faire et des connaissances	Héberger les services centraux (dont la navette de prêt-retour, l'informatique), coordonner le réseau (stratégie, politique documentaire, politique culturelle, formation, partenariats), communiquer auprès des publics
Publics / bassins de lecture	Population du quartier, et au-delà	Population de la ville, voire de la métropole et de la région
Collections	Encyclopédique, à petite échelle, grand public, avec des spécificités	Encyclopédique, proportionnée, grand public et spécialisé
Espaces	Espace presse, espace Jeunesse, espaces pour lire et étudier, espace d'animation	Espace Jeunesse, espace ado, espace presse/nouveauté/actualités, auditorium, salles d'expositions, salle de formation, salles de travail collectif, salles de création et fabrication, espaces d'étude, espace de lecture, café-bar-restaurant
Services généraux	Prêt, information, accès à internet et à des postes informatiques, animations	Prêt, information, mise à disposition d'espaces (salles de travail collectif, espaces de création, etc.), accès à Internet, animations
Services spécifiques	Renseignement sur le quartier, accueil de classes, liens avec les partenaires locaux (services sociaux, éducatifs, culturels etc.)	Recherche d'emploi, auto-formation, accueil des migrants, création, fabrication, concerts, conférences, expositions, navette de prêt-retour, travail avec les partenaires municipaux, régionaux, nationaux
Thématiques fortes	Le quartier, les spécificités locales (population locale, cultures étrangères), ouverture sur le monde	Le territoire (la région, la ville de Grenoble, la montagne), les questions de société, le monde, la création littéraire, scientifique et artistique du moment, le patrimoine
Principaux partenaires	Les services culturels ou sociaux locaux (maisons des habitants), les associations locales, les ludothèques, les écoles, collèges et lycées (Education nationale)	Les bibliothèques associées, les autres services DAC (conservatoire, musée, etc.), les autres services de la ville, le département, la région, la métropole, l'Etat

6. Sigles et acronymes

ADRA Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques

ARALL Auvergne Rhône-Alpes - Livre et lecture

ASL Accueil socio-linguistique

BIPFPIG Bibliographie de la presse française politique et d'information générale

BMVR Bibliothèque municipale à vocation régionale

BnF Bibliothèque nationale de France

BNR Bibliothèque numérique de référence

CCAS Centre communal d'action sociale

CGM Catalogue général des manuscrits

CNFPT Centre national de la fonction publique territoriale

CTL Contrat territoire lecture

DDST Direction du développement social et territorial

DEJ Direction éducation jeunesse

EAC Education artistique et culturelle

EMI Education aux médias et à l'information

FLE Français langue étrangère

IRIS Isère Relais IllettrismeS

MDH Maison des habitants

PCSES Projet culturel, scientifique, éducatif et social

RFID Radio Frequency Identification, comprenez radio-identification

SIGB Système intégré de gestion de bibliothèque

SUDOC Système universitaire de documentation

VAH Ville d'art et d'histoire